

Troisième partie

La globalisation économique : résistances et innovations

Mondialisation et processus de connaissance le cas algérien

Mohamed BENGUERNA

CREAD/ALGÉRIE

« Ils peuvent être tentés de présenter la mondialisation comme le nouvel horizon indépassable, espérant capitaliser contre cet "ennemi" les dividendes des mécontentements sociaux ou des frustrations idéologiques.

Ce faisant, ils oublient souvent que cette rhétorique en l'absence de débouché politique peut également être parfaitement démobilisatrice et faire le lit des courants antidémocratiques ».

Serge CORDELLIER,
in *Mondialisation au-delà des mythes*, Éd. La découverte, 1997.

La communication que je propose s'intéresse à la place et au rôle du processus de connaissance dans le cadre d'une dynamique, celle de la mondialisation. Notre réflexion s'appuie sur un cas spécifique mais pas unique. Notre intérêt pour un tel rapport se fonde sur deux raisons. La première est que les transformations économiques qui se déroulent au sein de la société algérienne sont empreintes d'économisme et de technicisme. Elles sont l'affaire d'experts et de techniciens en économie financière. La deuxième est que les transformations s'effectuent en l'absence d'un processus de connaissance à même de les accompagner.

Le concept de mondialisation a été l'objet d'une multitude de définitions aux multiples facettes. Il nous semble que la majorité des analyses se fixe sur les concepteurs et les décideurs des stratégies qui orientent la

mondialisation. Les perceptions, le vécu de ceux qui vivent ou subissent ce processus sont souvent absents de ces approches. Nous estimons que la prise en compte du processus de connaissance devrait figurer parmi les éléments constitutifs de la mondialisation. Par processus de connaissance, nous entendons cette capacité à produire, ou à favoriser l'émergence de connaissances susceptibles d'explicitier, de permettre la visibilité des transformations socio-économiques. Notre hypothèse exploratoire est que les méthodes d'analyse des réformes économiques qui s'insèrent dans cette mondialisation se sont caractérisées jusqu'ici par le mimétisme.

Nous notons en effet une certaine myopie sociale dans le traitement de cette problématique : l'absence, sinon l'inexistence, d'approches propres aux sciences sociales n'a pas permis de relever les caractères spécifiques de la conception et de l'application de cette mondialisation universalisante. Pour le montrer, nous nous proposons de travailler uniquement sur un des « leviers » fondamentaux de ces transformations : celui du processus de privatisation des entreprises. Les récents constats sur l'état d'avancement de la privatisation et ses effets sur le potentiel humain sont des signes révélateurs de cette panne dans l'effort de connaissance.

Un débat idéalisant et pessimiste

Le débat actuel sur la privatisation, dans son contenu et l'approche qu'en ont les différents partenaires, apparaît d'une grande utilité pour la compréhension des logiques culturelles et économiques qui ont été à l'œuvre au sein de l'entreprise durant les dernières années. Ce débat nous permet d'observer que l'entreprise industrielle est prise en otage. La prise en otage de l'entreprise est le produit d'une culture d'entreprise que j'appellerai provisoirement une culture du silence, et qui a été à la base des modes de gestion de l'entreprise industrielle depuis les années 1970. L'appellation de « prise en otage » apparaît à la lumière des débats et interventions que mènent les différents acteurs impliqués dans l'opération de privatisation des entreprises (État, CAP, UNEP, UGTA¹). Cette multiplicité d'acteurs qui interviennent au nom de l'entreprise s'est avérée comme un ensemble de contraintes, de blocages

¹ État : Ministères en charge du dossier privatisation ; CAP : Confédération Algérienne du Patronat ; UNEP : Union Nationale des Entrepreneurs Publics ; UGTA : Union Générale des Travailleurs Algériens.

politiques et socioculturels qui constituent autant de freins à la réforme de l'entreprise. Schématiquement, nous avons affaire à trois grandes forces sociales dont chacune renvoie à une logique de comportement forgée ces dernières années.

Nous avons des décideurs politiques qui, sous la contrainte des organismes financiers internationaux, veulent à tout prix mettre en place les mécanismes de privatisation de l'entreprise. Leur position de représentants de l'État et le pouvoir financier en découlant les autorisent à mener des négociations dans une non-transparence totale qui leur permet d'éviter les affrontements. Ils préfèrent la stratégie du fait accompli. Un grand secret enveloppe les négociations sur la privatisation de l'entreprise et sur son nouveau statut juridique. La grande majorité des décisions ne sont annoncées que la veille de leur mise en pratique réelle. La seconde force s'est constituée autour du principal syndicat, l'UGTA. La centrale syndicale défend farouchement l'entreprise publique. Elle refuse de cautionner « *une privatisation sauvage* », de « *brader l'entreprise* ». Ce syndicat est contre une entrée massive de l'investissement étranger et refuse la vente des entreprises au patronat algérien arguant de l'absence de légitimité d'entreprise de ce dernier. Aussi paradoxal que cela puisse paraître, la Centrale est rejointe par l'UNEP. Les deux organisations (UGTA et UNEP) s'associent contre « *le bradage du secteur public* ». Elles craignent « *que les fortunes rentières et trop d'argent mal acquis n'attendent que la privatisation pour se légitimer* » (recyclage). Les entrepreneurs publics (UNEP) soutiennent une privatisation avec de « *vrais industriels* ». Ils revendiquent une place effective dans la mise en œuvre de la privatisation.

En arrière plan de cette surenchère sur la préservation de l'outil de production, de cette défense de l'entreprise publique, se profile une logique d'intérêt. Les résistances à la réforme et au changement de statut de l'entreprise ont pour but des positions socio-politiques que l'UGTA et l'UNEP ont acquises ces dernières années.

La troisième force, encore fragile, se constitue du patronat privé. Celui-ci veut protéger la production nationale face aux conséquences de la démonopolisation de l'économie. Il dénonce une privatisation « *habillée d'idéologie* ». Le patronat privé exige de jouer un rôle actif et d'être réellement consulté dans ce processus de privatisation.

Dans ce concert général où domine le « *ne touche pas à mes acquis* » qui explique pour beaucoup cette prise en otage de l'entreprise, chacune des forces en présence veut préserver sa base socio-économique, ses intérêts

stratégiques en utilisant des moyens de pression adéquats (grèves, blocage des salaires, boycott des négociations, etc.).

De telles attitudes se sont avérées des instruments de blocage de la mutation de l'entreprise vers une logique de l'économie de marché. Ces obstacles au processus de privatisation relèvent d'une certaine appréhension des modes d'organisation, du management des entreprises privatisées. La surenchère sur la privatisation, en faisant éclater la culture du silence (le consensus), en maintenant l'entreprise en otage, cache des stratégies visant à ménager des positions futures dans la nouvelle hiérarchie socio-économique dont va être porteuse cette nouvelle culture de management.

Depuis le début des années 1990, le pouvoir a orchestré tout une opération médiatique pour légitimer la réforme économique de l'entreprise. Cette couverture médiatique dont bénéficie l'impératif de privatisation s'effectue à un triple niveau. En premier lieu, nous assistons l'émergence d'une série de contributions (universitaires, cadres de l'État, personnel politique) qui défendent la nécessité et l'obligation de la privatisation de l'entreprise. Celle-ci est présentée comme la solution-miracle au problème de fonctionnement de l'entreprise. Les entreprises doivent, à les en croire, se préparer à l'économie de marché ou accepter la faillite.

En deuxième lieu et pour appuyer encore plus cette nécessité urgente de la privatisation, on a favorisé la publication des reportages sur les entreprises défaillantes. De même, l'on retrouve régulièrement des comptes rendus des audiences relatives aux jugements de cas de corruption, de détournement au sein des entreprises. Une lecture attentive de ces articles de presse permet la mise en évidence des problèmes de dysfonctionnement et d'organisation de ces entreprises. La mise en avant des problèmes organisationnels a pour but de signifier l'incompétence des cadres gestionnaires et le fonctionnement bureaucratique des entreprises.

En troisième lieu, un « tableau noir » est régulièrement brossé de l'entreprise : celle-ci est devenue synonyme de licenciements, de compressions de personnel, de départs volontaires, de corruption, de découverts bancaires, etc. Le but d'une telle opération est double. D'une part, elle vise à faire prendre conscience aux différents groupes sociaux que leur avenir professionnel ne se situe plus en entreprise, d'autre part à les inciter à accepter une telle réalité et chercher des alternatives en dehors de l'entreprise. Cette médiatisation de la privatisation dans sa double dimension idéalisante et pessimiste se veut un message symbolique, à savoir que l'entreprise n'est plus l'espace de travail favorable, et que ceux qui y restent vivent dans l'incertitude et les angoisses.

Comment ce discours idéologique se pratique-t-il concrètement ? Je vais tenter de présenter quelques instruments de la démarche que prône le pouvoir.

Impératif économique et processus techniques

Depuis les années 1970, l'ensemble des modes d'organisation qu'a vécus l'entreprise algérienne (autogestion, GSE, restructuration, autonomie) revendiquent tous une volonté de rationaliser et d'organiser scientifiquement l'entreprise. Mais toutes les transformations organisationnelles qui se sont opérées n'ont à ce jour produit aucun changement de fond : elles détruisent les fondements des anciennes hiérarchies sociales au profit de l'installation de nouvelles hiérarchies.

Durant les dernières années, les objectifs assignés à l'entreprise se caractérisaient par un contenu socio-politique. L'entreprise devait garantir le plein emploi, l'équilibre régional, la paix sociale. Les objectifs d'efficacité et de rentabilité n'étaient pas à l'ordre du jour. L'actuelle réforme, par la mise en œuvre d'objectifs, de discipline du travail, d'une organisation scientifique porteuse d'une nouvelle hiérarchie de valeurs, n'est pas du goût des différents partenaires. Ces derniers y décèlent une volonté de remise en cause des assises sociales qui justifient leurs privilèges. Ils y voient se profiler un processus de destruction d'un consensus socio-politique auquel tous les acteurs ont participé. L'entreprise se transforme ainsi en un espace de confrontation de ces différentes logiques, confrontation qui met à nu cette culture du silence qui a régné depuis les années 1970 et qui se singularise par une culture du partage. L'entreprise était devenue le lieu de mise en œuvre d'intérêts régionalistes et de ceux des clans syndicaux dont les enjeux étaient essentiellement socio-politiques. Les missions économiques habituellement imparties à l'entreprise en ont fait les frais.¹

Actuellement, on exige de cette entreprise (à qui on n'a jamais permis d'en être vraiment une) de se transformer en une entreprise performante. On veut qu'elle se débarrasse de toutes les pratiques antiéconomiques, qu'elle rompe avec la culture du silence, du partage et qu'elle favorise l'émergence

¹ À partir des années 1980, nous assistons à l'émergence de travaux sociologiques basés sur des monographies qui vont dans ce sens.

d'une culture du management. Ce divorce tarde à s'opérer : d'une part, l'entreprise n'arrive pas à se délester de la tutelle qui, par le biais de différentes passerelles (financières, juridiques, institutionnelles), la maintient dans une position de dépendance ; d'autre part les partenaires sociaux (syndicat, patronat) ne veulent pas que l'entreprise se libéralise sans eux.

En fait, les partenaires et les organismes de tutelle appréhendent l'entrée dans l'économie de marché. Elle est pour eux synonyme de licenciements, de reconversions, de mutations et d'émergence de nouvelles rationalités. En outre, ils ne reconnaissent pas aux décideurs politiques la compétence pour la mise en œuvre de ces réformes. On est en présence d'une crise de légitimité, puisqu'on reproche aux animateurs de ces réformes leur appartenance à l'ancien système de gestion.

Ce que l'on observe, c'est que le processus de mutation de l'entreprise coïncide avec les changements socio-politiques. La volonté du pouvoir d'affronter les différentes logiques en présence se fait en l'absence d'une légitimité économique. Cette dernière se greffe sur un déficit de légitimité politique. C'est cette phase transitoire qui fragilise les fondements des réformes. Les différents groupes sociaux bénéficient du contexte politique actuel de la société algérienne pour mobiliser leurs bases respectives en pratiquant la surenchère politico-idéologique.

La conception et l'application du processus de privatisation sont prises en charge par plusieurs pôles décisionnels qui ont chacun son propre projet. Au départ, ce processus a été conçu par deux ministères (le ministère de la restructuration et le ministère de l'industrie), par un organisme financier (la Banque d'Algérie) et un groupe de travail relevant de la présidence y a participé. Dans une seconde phase, trois autres structures ont été créées (le C.N.P¹, le C.N.P.E², et les holdings) qui prennent en charge l'application et le suivi de cette privatisation. On peut observer que ces divers organismes représentent autant d'approches organisationnelles, et qu'une structure de coordination et de décision est inexistante. Une telle situation se trouve aggravée par l'ambiguïté relative du rôle des organismes en charge du processus de privatisation. De ce fait, on assiste à des actions qui se chevauchent, car au-delà d'une procédure technique, le processus de privatisation de l'entreprise apparaît comme un enjeu de pouvoir très important.

¹ C.N.P : Conseil National de la Privatisation.

² C.N.P.E : Conseil National de la Privatisation Économique

À ce fonctionnement désarticulé, où chaque structure possède sa propre logique, vient s'ajouter l'absence de participation des groupes sociaux impliqués dans une telle opération. Nous sommes en présence d'une conception technique qui évacue tout le contenu socio-politique de ce processus. Le résultat de cette démarche techniciste est dénoncé par l'un des défenseurs¹ de la privatisation, lorsqu'il déclare « *qu'on ne sait pas qui fait quoi, puisqu'il y a incohérence des structures, la privatisation est à son niveau zéro* ». Dans le même contexte, le président du C.N.P fait un aveu riche en enseignement, en disant que « *s'il y a blocage, c'est parce que la privatisation déplace des segments d'intérêts colossaux* ». Pour lui, la solution pour dépasser ces conflits organisationnels réside dans la création d'un ministère de la privatisation.

Le président de l'autre organisme, le C.N.P.E, déclare qu'il y n'a pas nécessité de créer un ministère de la privatisation puisque celle-ci est prise en charge par le C.N.P.E., qu'il n'y a pas de chevauchement et qu'il faut maintenir les structures souples existantes, qui sont des structures économiques. Ce « cafouillage » et ce tâtonnement dans le processus de privatisation sont l'expression d'un rapport de forces entre plusieurs logiques. Autant les décideurs politiques, en adoptant une démarche techniciste, ont voulu mettre en veilleuse la question du pouvoir, autant celle-ci s'est avérée fondamentale dans la mise en œuvre de ce processus.

Un ancien ministre² qui était en charge de ce dossier note que « *les réformes des structures économiques sont politiquement très risquées, car contrairement aux mesures de stabilisation, qui sont anonymes dans leur mise en application et générales dans leurs conséquences, la structuration est personnalisée, elle touche certaines personnes plutôt que d'autres, certaines entreprises plutôt que d'autres, certaines unités de production plutôt que d'autres, etc. Elle est hautement politique car chacun peut employer des moyens politiques de défense (interventions, appel à la solidarité tribale), les relations de clientélisme et les origines tribales, pour la freiner ou la saborder lorsque ses conséquences portent directement préjudice aux intérêts personnels de cet individu* ».

Deux autres démarches viennent compléter cette procédure institutionnelle. La première apparaît dans la volonté politique de se désengager financièrement des entreprises. En un temps très court, un conflit

¹ M. MEBTOUL, président du C.N.P.

² M. BENACHENOU in *El Watan* du 25 février 1998.

entre les banques et les entreprises a surgi. Les banques ont pour obligation de ne soutenir que les entreprises fiables financièrement. De ce fait, plusieurs entreprises ne pouvaient plus assurer le paiement des salaires de leur personnel. L'année 1996 a connu 441 grèves, dont le motif principal était le non-paiement ou le retard des paiements des salaires. L'année 1997 en a vu 292, pour les mêmes raisons.

À cet étouffement financier des entreprises viennent s'ajouter des mesures de compression du personnel. Pour l'année 1997, on a enregistré la compression d'un effectif de 96000 travailleurs, sans compter 22 000 départs volontaires. Entre l'étouffement financier et l'incitation au départ, l'éventail du choix pour le personnel de l'entreprise se rétrécit.

De telles procédures exercent des effets psychologiques néfastes, même sur ceux qui ne sont pas partie prenante dans le projet de l'entreprise. La dernière en date de ces pressions est l'emprisonnement de cadres d'entreprises. Certaines sources statistiques avancent le chiffre de 2000 cadres arrêtés et de 16 000 dossiers de corruptions. Cette campagne d'emprisonnement de cadres se veut, selon le discours officiel, une action de moralisation de la vie publique.

D'autres voix s'élèvent pour dénoncer dans cette campagne une volonté de « casser » le secteur public et de favoriser la privatisation. Ce que l'on peut observer, c'est qu'une telle démarche s'est traduite par un double comportement chez les cadres. On assiste au départ – officiellement à la « démission » – des meilleures compétences du secteur public et l'on constate, chez ceux qui restent, une attitude purement passive. En témoignage cette déclaration d'un cadre : « *Maintenant, il faudra faire viser toute décision par le procureur, plus besoin de passer par le conseil d'administration* ». La triple démarche du pouvoir pour appliquer la privatisation s'exprime donc par des procédures brutales et marginalisantes.

Mondialisation sans connaissances...

Nous avons essayé de présenter le contexte dans lequel se déroule le processus de privatisation de l'entreprise. Il se cristallise dans une mise en situation d'échec de l'entreprise. Une telle stratégie s'est matérialisée par un ensemble de démarches technico-financières et par une certaine gestion du potentiel humain de l'entreprise.

Dans le premier cas de figure, on observe que la multiplicité et l'enchevêtrement des procédures institutionnelles ont donné lieu à des conflits violents entre les représentants de ces organismes, qui nous renseignent sur les logiques des pouvoirs en présence. De ce fait, le processus s'est trouvé bloqué tant les résistances étaient grandes, au sommet comme à la base.

Dans le second cas de figure, l'approche du potentiel humain s'est confinée dans des procédures techniciennes, dans la mesure où la privatisation de l'entreprise s'apparentait à une volonté de libérer l'entreprise de son personnel. L'apport des ressources humaines quant à la conduite de ces transformations a été totalement occulté. L'entreprise est devenue orpheline de son héritage professionnel et socioculturel.

De telles démarches se traduisent par une perte de confiance des divers groupes sociaux qui étaient en charge de l'activité des entreprises. Ils se sentent inutiles du fait de leur exclusion de ce processus. Tout une somme d'expériences, de compétences, a été mise en veilleuse. Deux erreurs complémentaires ont présidé à cette expérience de privatisation de l'entreprise : la première est que les concepteurs, les animateurs de ce processus ont fait preuve de « myopie » par rapport au potentiel humain ; la seconde est que le processus de privatisation et l'entrée dans l'économie de marché ont été inscrits dans une enveloppe technico-financière en négligeant l'apport de cette richesse humaine qui a constitué l'ossature de ces entreprises. Il aurait été souhaitable que les décideurs se montrent attentifs à ce capital humain en adoptant une démarche d'écoute. Il aurait été bénéfique que les différents groupes sociaux soient mis en confiance dans ce mouvement de privatisation.

Encourager des expériences d'innovation en rapport avec la réalité socioculturelle des entreprises aurait constitué un atout. Faute de dialogue avec le potentiel humain des entreprises, cet atout n'a même pas été envisagé.

La solution ne réside pas dans la création d'un ministère de la privatisation. Elle est dans la capacité à promouvoir le dialogue et l'innovation et à donner ainsi un nouveau souffle à la réforme de l'entreprise. Il serait temps de passer d'une entreprise tourmentée à une entreprise confiante.

Culture d'ingénieur, culture de paysan : de la confrontation à la réconciliation

Hassan KAMIL

Dans un contexte de crise des politiques agricoles, de faillite des modèles de développement et de surendettement des pays de sud, se conformer aux recommandations des bailleurs de fonds est présenté comme la seule issue, d'autant plus que la mondialisation semble difficilement tolérer la remise en cause des modèles dominants.

La modernisation du monde rural a consisté souvent en des investissements publics importants en matière hydraulique et de multiplication des cultures de rente, avec l'apparition d'enclaves à haute productivité, entourées de vastes zones déshéritées.

Les zones pastorales ont fait les frais de ces choix technicistes. Leur intégration dans l'économie nationale s'est faite soit par l'abolition de la propriété collective et la mise en place du système de *ranching*, soit par un contrôle politique de mise sous tutelle ou de drainage de la production par des réseaux de maquignons et d'intermédiaires citadins. Cette marginalisation des espaces pastoraux trouve son explication dans la formulation juridique des codes d'investissements agricoles, élaborés sous le contrôle d'organismes internationaux¹, dont la connaissance des milieux arides et semi-arides renvoyait à des stéréotypes. L'articulation des politiques agricoles autour de

¹ « Afin d'accélérer le développement économique, les nouveaux législateurs africains entreprirent un certain nombre de réformes agro-foncières [...], ces réformes agro-foncières, à des degrés divers, ne valorisent guère les communautés rurales traditionnelles. Sans doute

la question de l'autosuffisance alimentaire, avancée comme un défi pour les pays pauvres devant l'urbanisation croissante des populations, devant l'exode rural consécutif à la paupérisation des campagnes et à la sécheresse, fut un argument *a posteriori* de leur renforcement.

Dans un souci de gestion de l'ordre public, l'importation massive des denrées alimentaires côtoyait la mise en avant d'une volonté locale de modernisation des structures agraires et des techniques de production. Les institutions de formations de médiateurs de développement – ingénieurs, vulgarisateurs, animateurs, administrateurs – sont dès lors présentées comme la locomotive de la modernité dans le monde rural, encouragées par la politique « d'ingénierie sociale » de la Banque Mondiale qui vise à former les cadres du développement dans une perspective de concertation avec les populations cibles, et qui mise donc sur l'efficacité des techniciens en leur confiant la responsabilité de la codécision avec les paysans.

La réalité va contredire les visées développementistes de ces institutions. Le caractère technocratique et économiciste de leurs actions, en majeure partie dictées par d'autres institutions (bailleurs de fonds, ONG, institutions de coopération), va induire l'échec d'un grand nombre de projets de développement.

1. Uniformisation des conceptions de développement

Le discours qui prévaut, comme légitimation de ces projets, est celui de la volonté modernisatrice des pouvoirs publics, de l'impulsion du secteur traditionnel vers l'économie de marché, de la mise en place de structures d'encadrement des populations afin des les soustraire aux archaïsmes techniques ou sociaux et/ou de les élever au rang de citoyens.

Ces projets de développement sont en fait tributaires de principes élaborés par des organisations internationales et destinés, dans un souci du généralisation à grande échelle de leur application, à traiter les questions de sous-développement sans tenir compte des spécificités locales.

Il n'est que de juxtaposer les différentes conceptions de développement telles que : développement durable, développement communautaire,

faut-il voir là la principale raison de leurs résultats décevants. » in ROULAND N. (1990) ; *L'Anthropologie juridique*, Q.S.J., n° 2528, p. 114.

développement participatif, éco-développement, etc., pour entrevoir le pouvoir que détiennent ces institutions de légitimer ou délégitimer une politique de changement social, avec des ruptures plus ou moins rudes pour les « bénéficiaires ».

Ce pouvoir est relayé, dans les pays cibles, par l'ensemble des décideurs et des praticiens, experts, chercheurs et ingénieurs, dans le cadre de configuration de développement. C'est à ce niveau que la mondialisation pénètre les milieux les plus isolés en y imposant des valeurs étrangères à la population locale. Or, on assiste à des négociations, à des (ré)interprétations mais aussi à des heurts entre une culture globalisante, celle de l'ingénieur, qui trouve sa cohérence dans sa codification et son institutionnalisation depuis les conseils d'experts des organismes internationaux jusqu'au vulgarisateur rural, et celle des cultures locales, par ailleurs très différenciées.

2. Le projet d'aménagement

C'est dans le cadre du *projet d'aménagement* qu'on prend connaissance des orientations de l'aménagement pastoral. Dès lors, on est confronté au « système projet »¹, l'on s'aperçoit que la compréhension des enjeux de développement ne relève plus du rapport coût/bénéfice. Tout projet est présenté comme une innovation. Est mis en avant le « *caractère idiosyncrasique de tout projet ; ce dernier se veut toujours réponse inédite qu'un acteur singulier apporte à une situation elle-même inédite. Il ne saurait y avoir de projet répétitif sauf à vouloir trop facilement manier la contradiction.* »² Le champ de développement est ainsi balisé par « *la puissance économique et matérielle...[et/ou] par l'assurance de détenir la vision légitime de la réalité.* »³

¹ « Il renvoie en fait à des niveaux d'analyse très différents qu'un "enfermement" dans la métaphore systémique ne permet pas de distinguer : par exemple le "projet-papier", avec sa cohérence argumentative, n'est pas le projet comme montage institutionnel sur le terrain, avec son infrastructure, son personnel, son organigramme, et se distingue tout autant du projet comme système d'action, c'est-à-dire résultante des comportements et des acteurs. » OLIVIER DE SARDAN J.-P. (1995); *Anthropologie et développement. Essai en socio-anthropologie du changement social*, Éd. Karthala, p. 37.

² BOUTINET J.-P. (1990); *Anthropologie du projet*, Éditions PUF, p. 227.

³ PESCHE D (1995); « Pour la construction d'un champ du développement rural » in *APAD*, 9 : 41 - 45.

3. Paradigme de la communauté

Il s'agit de la montée du mouvement coopératif, après une longue période, où le développement a testé les modèles les plus variés. Ainsi, dans le cas du développement participatif, la coopérative, l'association, la solidarité ethnique, la force de la palabre, les comités de gestion, la gestion consensuelle, sont autant de termes mobilisés dans le cadre d'un montage juridique, qui permet de l'institutionnaliser. *« Tout se passe comme si “ le développement participatif ” [...] était l'aboutissement d'un processus cumulatif des savoirs et des expériences sur le développement rural dont l'application permettait d'attendre raisonnablement de meilleurs résultats que ceux enregistrés jusqu'ici. »*¹

Aussi bien le PNUD que l'OCDE décidèrent de lancer un nouveau programme visant essentiellement la croissance économique. Le PNUD se défend d'avoir créé un concept essentiellement social qui n'aurait qu'une valeur de slogan : tout comme l'OCDE, il rappelle, au contraire, que la croissance économique en fait une *« condition – mais pas la seule – des progrès du “ développement humain ”. Il souligne également que ce concept [développement participatif] est indissociable des approches participatives. »*²

De même, la Banque Mondiale décide de substituer la notion de « client », à connotation plus positive, à celle de « bénéficiaire », car la notion de « client » *« traduirait mieux les relations qui devraient exister entre une institution financière et des emprunteurs agissant de façon responsable – ce qui devrait être en principe le cas avec les approches participatives envisagées par la Banque. »*³

Aussi, pour toutes ces institutions, le développement durable serait désormais tributaire du degré de participation des populations. Cette participation, en tant que décision, vise à les désigner comme responsables de leur développement. Est supposée, bien entendu, l'existence d'un certain nombre d'institutions et de médiateurs, constituant des espaces d'expression démocratique. Cette vision postule aussi la liberté de l'acteur à opérer ses choix et à gérer son devenir. L'autogestion devait être la nouvelle forme de

¹ CHAUX J.-P. (1992) ; « Le “modèle participatif” de développement rural est-il “alternatif” ? Éléments pour une anthropologie de la culture des “développeurs” » in *APAD*, 3 : 20 -2 9.

² LAZAREV G. (1993) ; *Vers un éco-développement participatif*, L'Harmattan, p.31.

³ *Ibid.* p. 32

l'action des populations, rompant ainsi avec les formes antérieures d'assistance.

Il est évident que le développement participatif apparaît plus comme un postulat que comme une proposition par rapport à laquelle on peut prendre une position. Ici, « *Le "modèle participatif" n'est donc pas l'apanage d'un courant théorique ou doctrinaire du développement. Au nom de l'efficacité comme au nom de l'équité, les agences et les opérateurs de développement les plus divers, voire les plus opposés (les militants nationaux les plus populistes, les ONG les plus "tiers-mondistes", les gouvernements les plus attachés à leur autorité et la très raisonnable Banque mondiale) affirment leur philosophie participative* »¹.

4. Du savoir à l'action : le danger du paradigme en ingénierie technique

La nécessité d'une critique de la production d'un savoir sur les parcours est évidente, ce savoir qui doit d'autant plus être testé qu'il est presque toujours finalisé. Il est vrai que ce statut de pratique finalisée établit une coupure entre une communauté de techniciens-ingénieurs et des scientifiques. Comme le remarque LATOUR « *à l'extérieur du monde de la recherche, on a du mal à s'imaginer qu'il y ait des faits scientifiques qui ne soient pas bons. Mais pour les chercheurs, c'est trivial : il y a des faits mous, il y a des faits un peu vrais, il y a des faits un peu chauds, un peu froids, un peu anciens, un peu ceci, un peu cela.* »² C'est ce décalage qui est certainement à l'origine de plusieurs dérapages et échecs³ en matière d'amélioration pastorale.

¹ CHAUVEAU J.-P. (1994) ; « Participation paysanne et populisme bureaucratique. Essai d'histoire et de sociologie de la culture du développement », p : 25 - 60. in (dir) J.-P. JACOB et Ph. LAVIGNE DELVILLE (1994) ; *Les associations paysannes en Afrique. Organisation et dynamiques*, Éd. APAD-KARTHALA-IUED

² LATOUR B. (1995) ; *Le métier de chercheur. Regard d'un anthropologue*, Éd. INRA. Paris.

³ « Les exemple en Afrique sont bien connus. Encore récemment en Tunisie, des millions de dollars ont été dépensés pour la plantation d'arbustes fourragers (*Atriplex spp.*) sur des milliers d'hectares ; rares sont ceux qui subsistent encore aujourd'hui. Pendant de nombreuses années un effort immense a été consenti en faveur des populations nomades et semi-nomades, notamment au Soudan, au Kenya, au Mali et au Sénégal, afin de les organiser en unités d'élevage selon le modèle des ranchs du Texas. » C'est en ces termes que John Hall, expert au PNUD, et ayant participé à plusieurs projets pastoraux esquisse un bilan

L'analyse critique des méthodes mises en œuvre par les techniciens-ingénieurs doit porter sur la typologie des exploitations qui « fige le monde rural en deux secteurs antinomiques mais liés dans une option déontique, [...] et] instaure une vision évolutionniste et réductrice des dynamiques en jeu »¹, comme elle doit porter sur l'utilisation des techniques de traitement de données basées essentiellement sur des croisements de données, dont le tri peut être sujet à caution, ou encore sur une analyse des composantes principales, qui élabore des catégories et des groupes virtuels. Or, ces techniques typologiques cherchent « à construire un espace unique d'attributs, et à y situer l'ensemble des objets [recensés], conformément à la logique qui impose de caractériser tous les objets de la population à classer à l'aide du même ensemble d'attributs. »²

La critique doit enfin porter sur l'usage abusif du couple MAD (matières azotées digestibles) et UF (unités fourragères) pour définir les besoins des animaux sur parcours en s'inspirant des tableaux d'alimentation élaborée dans les laboratoires et destinée à des espèces élevées souvent en stabulation, alors qu'on n'a pas mis en place une éthologie des espèces domestiques dites « rustiques ».

Nous espérons dans les paragraphes qui suivent, en nous limitant au domaine de l'écologie pastorale, esquisser à travers quelques exemples une approche critique des modalités d'évaluation des ressources pastorales par les ingénieurs-techniciens, en montrer les limites heuristiques et la nécessité de prise en compte des connaissances et des pratiques des populations nomades.

Paradigmes scientifiques et « tragédie des terres collectives »

LAZAREV, traitant de la question de la dégradation des parcours, insiste sur le fait que l'« on doit [...] s'élever contre l'image, trop popularisée par le paradigme de Hardin, de la "tragédie du bien commun" (*The Tragedy of the Common*) qui voudrait que l'usage commun de la ressource conduise nécessairement à un conflit des égoïsmes et à une dégradation de la ressource.

rapide des échecs. Cf. HALL J. (1994) ; *Manuel de gestion des ressources pastorales*, Éd. Hall.

¹ KAMIL H. (1997) ; « De la modernisation dans les zones arides marocaines : esquisse pour une approche anthropologique », in *Options Méditerranéennes*, 29 : 235-242.

² PERROT Ch, LANDAIS E. (1993) ; « Exploitations agricoles : Pourquoi poursuivre la recherche sur les méthodes typologiques ? » in *Les Cahiers de la Recherche Développement*, 33 : 13 - 23.

La véritable tragédie n'est pas celle du bien collectif, elle est par contre celle du libre accès à la ressource, elle est celle de la dilution de toute responsabilité quant à l'usage et l'avenir de la ressource. C'est une telle tragédie dont ont souffert les systèmes pastoraux traditionnels lorsque la décision fut prise, partout dans le Sahel, d'étatiser les parcours. »¹

Il s'agit là, bien entendu, d'une argumentation d'ordre juridique qui tente de relativiser la thèse du réductionniste et pseudo-darwiniste, dénuée de toute scientificité, car elle n'accorde aucune valeur à l'observation des pratiques. La thèse de HARDIN, qui aurait pu fonctionner tout au plus comme une hypothèse de travail, a été accueillie comme un dogme. Seul un travail d'observation, d'accumulation d'informations sur les pratiques pastorales, aurait pu prémunir contre de tels dérapages. Or, les espaces nomades n'ont été investis que depuis quelques temps par des recherches en ethnosciences, elles-mêmes sujettes à caution.

D'autres auteurs, notamment des juristes ou des anthropologues, montrent qu'il existe des logiques sociales qui présideraient à l'accès aux ressources. Les démonstrations relèvent, néanmoins de l'analyse des institutions, telles qu'elles sont présentées par les enquêtés. De leur point de vue « *on sait que le succès de la fameuse thèse de la tragédie des communaux repose sur une assimilation fallacieuse entre ressources communes et accès libres. Ces sociétés [agraires] locales produisaient du droit, un droit imbriqué dans les autres formes de régulations sociales que sont, pour les catégories occidentales, la religion et les mythes, les statuts sociaux, les règles de répartition des richesses...* »²

En nous basant sur les bilans d'amélioration pastorale, celle qui a privilégié la propriété privée, on ne peut se permettre de taxer le mode d'usage traditionnel d'anarchique – il ne s'agit pas non plus de l'idéaliser ; par exemple, dans l'ouest du Texas, où les terres sont privées, où les systèmes modernes développés depuis un siècle d'agriculture et de *ranching* ont été mis en application dans le cadre de programmes officiels, et où les propriétaires « *bénéficient de l'aisance financière et d'un bon niveau d'instruction, ainsi que des conseils et de l'assistance d'écoles d'agriculture parmi les meilleures du monde [...] les sols [...] se sont dégradés aussi sérieusement et à un rythme probablement plus rapide que les pires exemples africains [...] En dépit des*

¹ LAZAREV G. (1993) ; *Vers un éco-développement participatif*, L'Harmattan, p.95.

² LE ROY E., KARSENTY A., BERTRAND A. (1996) ; *La sécurisation foncière en Afrique. Pour une gestion viable des ressources renouvelables*, Karthala, p.252.

centaines de millions de dollars consacrées par le Gouvernement local [...] la population continue, tout comme en Afrique, à quitter les zones rurales. »¹

Paradigme de la dégradation

La dégradation avancée généralement comme conséquence de l'utilisation anarchique des ressources pastorales, de ce qui est appelé communément « la tragédie des communes » postule une évolution d'un *climax* climatique vers un *disclimax*, donc, au départ, d'une diversité de ressources et d'êtres vivants en équilibre avec les facteurs du milieu vers une spécialisation non productive de l'écosystème, et particulièrement vers l'installation d'espèces rudérales, envahissantes et/ou non appétables, selon le schéma suivant :

Espèces appétables => Espèces moins appétables => [...] =>
Espèces envahissantes => [...] => Dégradation du couvert
végétal => Désertification.

Or le stade *climax* ne peut être déterminé avec précision ; en outre, l'évolution des communautés végétales relève du temps long, le diagnostic des communautés végétales, surtout celle des zones pastorales, ne peut donc être défini avec rigueur, ce qui repose la question de l'absence de référentiels dans la majorité des pays où se trouvent de vastes zones à vocation pastorale. Paradoxalement, c'est dans ces pays que des discours technicistes insistent inexorablement sur la mise en place de mise en défense sans connaissance préalable du comportement du parcours.

En outre, il est impossible, dans l'état actuel des connaissances, de parler de *plésioclimax* – car on ne dispose pas d'observatoires de la cinématique de la végétation en déterminant *les séquences de végétation*, définies comme étant des unités de végétation caractérisant « *les stades d'évolution dont la succession est prévisible, en fonction de critères visibles in situ* »². De plus, « *l'élasticité et la capacité de cicatrisation de ces écosystèmes pré-sahariens démontrent surtout la complexité des processus en cours et la difficulté de déterminer le seuil d'irréversibilité de la dégradation.* »³

¹ HALL J. (1994) ; Op. cit.

² DAGET Ph., GODRON M. (1995) ; *Pastoralisme. Troupeaux, espaces et sociétés*, Éd. Hâtier-AUPELF.UREF, p.72.

³ MELZI S. (1993) ; « Évolution de la végétation et du milieu dans la région présaharienne des steppes algériennes ». in *Sécheresse* 1993 ; 4 : 113-6.

La notion de « charge optimale » a été avancée comme élément de contestation de toute logique d'exploitation aux éleveurs. Or, comme on peut l'observer sur le terrain, cette prémisse est fautive, pour deux raisons :

- On n'a pas de référentiel préalable permettant de parler de climax ;
- L'action du berger sur le bétail est directe, car il accompagne ses bêtes, leur impose des itinéraires, les précède pour repérer les points d'eau, mais prend en considération l'évolution du couvert végétal, d'autant plus que la charge est considérée comme une notion rigide, alors que le comportement animal varie dans le temps, en ce sens que « *la capacité d'ingestion d'un animal est sensible aux facteurs climatiques* »¹: en effet elle augmente par temps froid et diminue sensiblement lors des journées chaudes, nous avons pu observer qu'en plus de cette variation des prélèvements en termes de masse, la composition même de la ration varie.

Échec de l'aménagement pastoral

Si les aménagistes visent la restauration des écosystèmes dégradés c'est parce qu'on postule l'existence d'un stade de végétation *climacique*, dont on n'a pas scientifiquement les moyens de démontrer l'existence. La *Society for Ecological Restoration* (SER) définit la restauration comme « *la transformation intentionnelle d'un milieu pour y rétablir l'écosystème considéré comme indigène et historique. Le but de cette intervention est de revenir à la structure, la diversité et la dynamique de cet écosystème* » ; c'est la restauration de la composition taxonomique qui en constitue l'axe principal.

Entre un écosystème de référence, dit aussi « écosystème historique indigène », et le stade observé, existent des stades alternatifs stables, qu'on doit favoriser en supprimant les causes anthropiques. Mais on ne peut pas corriger ces effets néfastes si les « seuils » de perturbation ont été franchis. Or toute la contradiction vient du fait qu'on ne connaît pas ces seuils d'irréversibilité. Vu l'impossibilité de définir les communautés végétales des écosystèmes dits préhistoriques, ce sont les techniques de réaffectation qui sont utilisées, car ni la restauration ni la réhabilitation ne sont possibles ; c'est ainsi qu'on a opté au Maghreb pour l'introduction des plantations d'arbustes fourragers, qui a été un échec notoire. Le cas de l'échec en Tunisie Centrale

¹ FAOUZI R. (1994); *Contribution à l'évaluation des ressources pastorales sur le périmètre de Tafrata : productivité, utilisation et scénarios pour la variabilité interannuelle*. Mém. de 3e cycle en Agronomie. IAV Hassan II, Rabat, p. 28.

des plantations de l'*Opuntia* est exemplaire en son genre. On peut déjà entrevoir que cette action de réaffectation des parcours porte en elle l'idée implicite de modifier les usages du pâturage ; c'est donc le système pastoral lui-même qui est visé en ses fondements.

5. Appréciation locale de la végétation : exemple des éleveurs du Maroc oriental

Les éleveurs opèrent un diagnostic du couvert végétal dans sa variabilité spatio-temporelle. Le système de perception se base sur une multitude de critères pour fonder toute appréciation des ressources pastorales. Ces critères mettent en jeu l'abondance des espèces, la richesse floristique, l'appréciation des qualités de chaque plante, des interactions avec les autres facteurs édapho-climatiques, mais aussi les besoins des animaux et la qualité d'interaction via les notions *mrawa*¹, et *ouker*².

BERNUS a déjà signalé « *la rationalité d'utilisation du domaine pastoral chez les Touaregs en intégrant la discontinuité spatio-temporelle de son potentiel* » ;³ les éleveurs intègrent donc dans leurs stratégies les contraintes et potentialités du milieu, en mobilisant des savoirs qui pourraient apparaître hétéroclites. Il s'agit néanmoins d'une connaissance des caractères, des fonctions et de la dynamique des ressources végétales fonctionnelles et pragmatiques. Elle vise moins à généraliser qu'à répondre à la nécessité de subvenir aux besoins des animaux et à atteindre aussi des performances

¹ Il s'agit d'une notion locale d'ordre écologique, selon laquelle le lieu de couche agit sur les capacités physiologiques des animaux, un lieu de couche dit *mri* (vs. *moukham*) facilite le développement de la laine, la vigueur et l'embonpoint des animaux. Le *margad* (lieu de couche) est considérée comme une ressource aussi importante que la végétation ou les points d'eau ; constater que des éleveurs campent sur des pâturages à végétation peu abondante (mais à *margad mri* selon les éleveurs) pousse les techniciens ou chercheurs à qualifier leurs pratiques d'irrationnelles.

² L'*ouker* ou l'accoutumance du troupeau à un parcours donné, peut être présenté comme un argument par l'éleveur par la permanence de son campement sur le parcours en question ; on peut y voir le résultat d'une meilleure connaissance de l'évolution des ressources pastorales d'un quartier de pâturage à travers l'affinement de la perception des ressources qui y existent (résurgences, formations végétales rares).

³ « Le contrôle du milieu naturel et du troupeau par les éleveurs touaregs sahéliens », in BERNUS E. (1976) ; *Production pastorale et société*, Éd de la Maison des sciences de l'homme, Paris, pp. 67 - 74.

productives. Il est évident que dans ces conditions, le système pastoral exige que soit considérée la végétation dans sa dynamique saisonnière ou cyclique, et partant comme ressource hétérogène dépendant des différents parcours, de l'occurrence des précipitations et des aptitudes des sols, mais aussi de la densité des campements et des contraintes sociales qui en limitent l'accès. De ce fait le système d'appréciation est doté d'une grande flexibilité visant à réajuster le calendrier pastoral pour pallier l'aléa.

La diversité floristique (*khalt*) est aussi importante car elle permet une meilleure complémentarité entre toutes les plantes du parcours. Or à la base de cette appréciation globale d'un parcours se trouve une connaissance très fine des aptitudes des différentes espèces constitutives. La connaissance des caractéristiques de chaque espèce végétale et la maîtrise de ses effets sur les animaux permettent de juger des potentialités et des contraintes du parcours. Cette connaissance fine est conjuguée avec un autre mode combinatoire qui redonne à l'espèce une autre valeur une fois insérée dans un autre ensemble. On ne peut s'empêcher ici de faire remarquer que l'approche du scientifique ou du technicien est analytique ; elle permet d'expliquer les comportements des espèces, calcule leurs caractéristiques et leur affecte un indice de consommation, indice pastoral ou valeur fourragère ; la plante se réduit, ainsi, à ce chiffre qu'on lui a affecté au laboratoire. Tout autre est l'appréciation du nomade. Prenons un exemple concret, *snial* (*Aristida ciliata*), lorsqu'elle est abondante, devient dangereuse pour les animaux, car ses épis créent une boule indigeste qui bloque le transit intestinal ; mais, combinée avec d'autres espèces herbacées ou lorsqu'elle est desséchée, elle est très appréciée ; *ntel* (*Trifolium sp*) n'est considéré comme plante toxique chez les animaux que quand il est abondant ; *rtem* (*Retama sphaerocarpa*), consommé seul, cause quant à lui *merrara* (gonflement de la vésicule biliaire).

Nous remarquons que la classification scientifique des plantes en plantes toxiques, plantes indigestes, plantes excellentes, se voit donc biaisée par son incapacité à déterminer des seuils d'applicabilité. La vérité chimique, zootechnique ou physique, garde en soi sa validité en tant qu'entité isolée. Si, dans les meilleurs cas, on a établi des corrélations, l'approche analytique ne peut aller au-delà d'un « poids » d'explication, à travers des valeurs propres, qui n'expliquent que la problématique du chercheur, et non la variabilité réelle sur le terrain. Il y aurait donc un seuil de la vérité scientifique elle-même.

Toujours du point de vue des nomades, l'appréciation des qualités et des fonctions des différentes espèces végétales se module selon le stade phénologique. Ainsi *remt* (*Hammada scoparia*) peut être considérée comme fourrage d'appoint en fin d'automne, plante rafraîchissante en été, début de la

période végétative, ou remplissant la fonction de plante halophyte en hiver. D'autres plantes ne sont consommées qu'à des stades précis, c'est le cas de *sdiriya* (*Fagonia cretica*) qui n'est consommée qu'une fois les fruits arrivés à maturité.

Il s'avère alors crucial pour tout berger-apprenti d'intégrer dans sa pratique la maîtrise de critères relatifs à la physionomie du couvert végétal, en l'occurrence son homogénéité en termes de densité, la répartition et la diversification des unités de végétation, la richesse floristique et des critères liés à chaque espèce, notamment sa fonction, son stade phénologique, sa vigueur ou ses méfaits. L'appréciation d'une plante ne peut donc être exprimée qu'en fonction des autres espèces.

Ce dosage minutieux des critères liés aux différentes espèces, conjugué à celui des autres ressources pastorales, constitue le fondement de la conduite alimentaire du troupeau sur le parcours. La connaissance fine des aptitudes des différentes plantes et leur appréciation globale constituent un système cohérent qui permet d'échapper aux situations de disette et de pallier l'aléa.

Cette perception ne peut être codifiée dans des implications rigides. Une plante non appétable peut devenir très appréciée à un stade de sa phénologie, en combinaison avec d'autres plantes, ou pour remplir une fonction donnée (apport d'énergie, de sel, de fraîcheur, etc.). Ainsi, loin d'être rigide, cette perception est dotée d'une dynamique lui conférant une grande flexibilité et une efficacité indéniable.

On peut relever une autre aporie : contrairement aux affirmations des ingénieurs, les animaux entretiennent l'état de certains peuplements. En effet, certains peuplements d'alfa sont sénescents car ils ne sont pas exploités. De même pour *Hammada scoparia*, les individus non broutés pendant la floraison deviennent sénescents et moins appétés.

Différenciation des niveaux de perception

Du fait que le berger intègre dans son système d'appréciation les contraintes et les potentialités du milieu, la perception des espaces à exploiter en termes d'unités connaît des variations selon des niveaux de pertinence. Ces niveaux sont engendrés par l'affinement de la localisation de la ressource en fonction des besoins du troupeau. Il s'agit donc de dimensions opératoires de l'utilisation des ressources du parcours. Aussi, en situation d'abondance, le parcours est perçu de façon lâche selon des unités physiologiques – qui s'offrent à l'œil. Sont distinguées des formations larges et étendues, selon la

définition classique d'une formation, c'est-à-dire des unités de végétation à espèce dominante et son cortège floristique.

À ce niveau on trouve les unités distinguées sans grande difficulté par les bergers, en situation d'abondance notamment au printemps, ou en année pluvieuse. Parmi ces unités on peut citer :

« * *mermouta* : formation à *remt* (*Hammada scoparia*) ;

* *mertoma* : formation à *rtem* (*Retama sphaerocarpa*) ;

* *hatba* : ensemble de plantes halophytes : (*Atriplex halimus*, *Salsola foetida*, *Salsola gemmascens*, etc.) ;

* *douissa* : formation à *diss* (*Cymbopogon schoenanthus*). »¹

Un deuxième niveau consiste à distinguer dans la même formation végétale d'autres sous-unités définies selon leur vigueur. Ainsi distingue-t-on au niveau d'une formation à alfa : *guéddim* (alfa vigoureux) et *demmough* (alfa chétif), alors que pour une formation à armoise, on trouve *chih* (armoise vigoureuse) alors que *chouatt* désigne l'armoise sénescence.

Un troisième niveau peut être repéré dans des conditions de moindre abondance de la végétation. On définit alors des unités végétales en rapport avec des critères liés à la topographie. Le facteur discriminant, ici, est le comportement différentiel des formations végétales, toutes confondues, selon les micro-milieus. En se limitant à ceux présentant une aptitude à la valorisation des précipitations, on peut citer *chaaba* (talweg ou ravines où la végétation est vigoureuse, constituée généralement d'alfa) ou *sehb* (bas-fond à végétation particulièrement vigoureuse et offrant des conditions favorables au développement d'herbacées annuelles).

Un autre niveau est distingué sans qu'il y ait une nomenclature particulière le définissant : ce sont des endroits où les plantes présentent des aptitudes particulières. On peut résumer les facteurs mis en jeu par ceux liés à la micro-écologie – c'est le cas de la micro-topographie, notamment les légères dépressions, buttes ou ravinements, les caractéristiques du sol (pierrosité, croûte de battance, légères perturbations, etc.) – mais aussi aux caractéristiques de certains peuplements repérés par le berger : ainsi sont localisées par exemple, des sous-unités présentant une floraison précoce par rapport à la même espèce, soit par combinaison de plusieurs facteurs, exposition, profondeur et nature du sol, soit par polymorphisme (*Fagonia*

¹ KAMIL H. (1992) ; *L'État des pâturages de Missour (rive gauche). Leur appréciation et leur gestion par les éleveurs nomades*, Mém. 3e cycle Agronomie. I.A.V. Hassan II, Rabat, Maroc, 100 p.

cretica, Launeaea acanthoclada, etc.) de plantes dites de montagnes, par opposition à celles de plaines.

L'affinement de la perception atteint un niveau de précision tel que les nomades distinguent telle touffe ou tel individu. Ceci présente une grande efficacité quand on part à la recherche d'un rameau d'une plante thérapeutique, dont on a localisé quelques individus à une distance appréciable de la tente, cela nous conduit à supposer que *la plante, en tant qu'individu, peut être considérée comme unité de pâturage*, dans la mesure où l'on repère des inflorescences, fructifications ou bourgeonnement de quelques individus parmi tout un peuplement de végétation qu'on peut considérer comme ressource.

Il est évident que c'est la maîtrise de la dynamique et des propriétés des plantes perçues individuellement ou en peuplement qui permet d'établir des niveaux de perception d'un tel affinement. Cette connaissance est mobilisée, à profit, dans les situations de disette, ou de densité élevée de campement. Mais elle suppose une attention quasi permanente à la variation des faciès de végétation.

L'unité élémentaire de la végétation, pour l'éleveur, s'affine donc et s'assouplit, selon qu'il se trouve dans une situation d'abondance ou de disette, permettant une meilleure intégration du milieu dans un système de références visant sa maîtrise avec ses disponibilités et ses contraintes.

6. Essai de confrontation

FALL et LERICOLLAIS (1992) affirment que « *face à la complexité des pratiques et des dynamiques paysannes, il n'est pas mauvais que le jeune chercheur éprouve le sentiment d'une irréductible opacité du réel, jusqu'à l'angoisse. Chemin faisant, il découvrira quelques facettes, risquera des mises en ordre, esquissera des perspectives. La confrontation avec les autres disciplines sera éprouvante et déstabilisante. L'insatisfaction est inhérente au métier, l'essentiel est la progression acquise au prix d'un cheminement exigeant et rigoureux.* »¹

¹ FALL A. S., LERICOLLAIS A. (1992) ; « Light, rapid rural appraisal : des méthodologies brillantes et légères ? » in APAD, 3 : 9 - 15.

Dans nos investigations antérieures sur l'écologie pastorale, nous avons constaté que là où nous voyons une étendue homogène de plantes, l'éleveur perçoit des apports différentiels en énergie, en développement de la laine, en stimulation de la capacité laitière des chèvres ou des brebis. C'est en période hivernale que l'on peut relever le passage du troisième niveau au quatrième niveau de perception (cf. *supra*). L'itinéraire du berger s'en trouve influencé, de façon systématique, dès lors que le besoin se fait sentir d'optimiser davantage les prélèvements opérés sur les ressources pastorales. En plus, à ce niveau, la concertation est active avec les autres membres de la famille, chacun apporte une information « récoltée » sur le développement de telle plante ou sur la vigueur de telle autre. Cet état de mobilisation des informations s'apparente à une coopération pour baliser l'itinéraire du berger, coopération qui devient vitale à mesure que la disette s'installe. Le soir au retour du pâturage, les bêtes sont jugées à l'œil par l'éleveur et tâtées ; le comportement des individus ou du troupeau renseigne sur l'état de sa satiété. Durant ces périodes, le troupeau ne peut plus être confié à un berger apprenti, ni à un jeune berger, les choses deviennent graves, et dans certains cas l'éleveur accompagne le berger ou garde lui-même son troupeau. On recherche alors les moindres ressources, qui, bien entendu, répondent aux besoins de tout le troupeau.

On voit ainsi que d'une situation d'abondance à une situation de disette, les différents niveaux de perception des unités végétales, confondues au départ, s'affinent davantage, pour atteindre des degrés de pertinence que seules l'expérience de l'éleveur et sa connaissance du milieu, ainsi que la coopération très étroite entre au moins les membres d'une même unité domestique, peuvent produire. Dans ce cas, il est impossible à un technicien faisant des relevés saisonniers pour esquisser une courbe de variation des ressources pastorales de comprendre et le comportement écologique des espèces et la stratégie des éleveurs.

On ne peut nier que l'écologie arme le technicien d'un vaste arsenal de notions opératoires : abondance, fréquence, formation végétale, phytocénoses, peuplement, etc. Mais, en aucun cas, elle ne fournit une explication quant à la mobilisation du savoir, des observations quotidiennes des *utilisateurs du pâturage* et surtout quant aux modalités purement sociologiques de la production du sens et des décisions. Le même phénomène d'opacité qui recouvre la pratique quotidienne dans une entreprise, dans une administration ou dans n'importe quelle autre institution, aux yeux de l'analyste, concerne aussi les communautés villageoises et en particulier les communautés pastorales. Si dans les premières l'environnement est plus ou moins connu et

obéit à des mécanismes de régulation, qui sont des résolutions en consensus de conflits d'intérêt des différents acteurs, les communautés pastorales quant à elles demeurent réticentes à une connaissance réelle et réaliste de leur fonctionnement interne et de leur environnement écologique immédiat.

Dans ce cas on ne peut que cautionner l'idée qui veut que ces insuffisances viennent du fait que « aucune réflexion méthodologique n'a [...] été proposée pour structurer une approche scientifique globale du "milieu d'élevage" »¹

7. Techniques d'ingénieurs, techniques d'éleveurs

Les nomades restaient perplexes devant des questions sur l'utilisation précise des différentes plantes, que nous rangions dans des herbiers. Si la collectivité possède une connaissance large de son milieu, chaque pasteur n'est pas pour autant dépositaire de tout le savoir. Il fallait avoir plusieurs interlocuteurs au lieu d'un seul, appelé classiquement interlocuteur privilégié. Ce souci de collecte des informations relatives aux plantes et aux autres composantes du milieu était inexplicable aux yeux des nomades qui ne voient aucun intérêt à accumuler des informations pour le simple plaisir de le faire.

Les réponses des enquêtés se contredisaient, se complétaient ou se nuançaient, et beaucoup d'éleveurs découvraient qu'ils méconnaissaient une plante sortie de notre herbier. C'est dire que le plus important pour les nomades, c'est le caractère utile du savoir tel qu'il est transmis ; au besoin, on s'adresse aux autres pour se faire une idée de telle information (qualité de la plante, son nom, etc.). C'est le consensus qui compte, non la justesse absolue de telle ou telle proposition. C'est sur ce mode que l'on pense aussi les animaux. La connaissance qu'ont les populations pastorales des techniques de conduite du troupeau est, il est vrai, très vaste. La propension obsessionnelle des pasteurs à parler des animaux est évidente, à cette nuance près que l'on ne recherche pas dans l'échange d'informations une accumulation pour soi, une sorte de « systématisation des données ». Ce qui est visé d'abord est le souci de développer une atmosphère de discussion continue, où l'on se sent rassuré de parler des animaux, de créer ensuite une sorte d'autonomie d'information, convention jouant un rôle très important dans les rapports de production.

¹ LANDAIS E. (1992) ; « Les trois pôles des systèmes d'élevage », in *Les Cahiers de la Recherche Développement*, 32 : 3 - 5.

Après avoir enquêté longuement sur la conduite des animaux, nous croyions avoir fait le tour des pratiques et des connaissances qui y sont liées. Nous fûmes surpris de constater que la collecte des données sur l'élevage ne fige guère la société nomade, en ce sens qu'au bout de quelques mois d'enquête, nous étions en mesure de prévoir, d'expliquer, d'interpréter ou de contredire des diagnostics. À la différence de notre façon de suivre un processus « linéaire » de réflexion, les nomades préféreraient dissenter sur des cas particuliers – un site ou un parcours précis – de traiter des questions au cas par cas, comme ils le feraient pour une brebis donnée dont on reconstitue la généalogie ou les performances, ce qui atteste une grande capacité d'observation de la part des nomades, surtout lorsqu'il s'agit des troupeaux d'autres éleveurs, qu'on a croisés sur le parcours, mais dont on a évalué, en l'espace de quelques minutes, les individus avec finesse et perspicacité.

Il n'empêche que le mode globalisant de la réflexion à propos d'une question relative à l'élevage constitue l'arrière-plan de toute discussion sur des cas isolés, mais le mode est inversé. Alors que le technicien généralise, les éleveurs, eux, individualisent. Cela était harassant pour nous qui nous trouvions confronté à des événements quotidiens, à des discussions banales, dont nous étions enclin à généraliser la validité. C'est pourquoi il est nécessaire de disposer de temps pour distinguer ce qui est régulier de ce qui est occasionnel. L'observation participante, dans notre cas, n'aurait pu être fructueuse que s'il y avait eu deux vitesses dans l'enquête : enquêtes à propos des pratiques ou des savoirs intériorisés, enquête à propos des notes sur des événements anodins.

Conclusion

L'échec notoire des projets de développement, souvent attribué à l'anachronisme des pratiques traditionnelles des paysans, devient problématique dans le sens où le rapport à la notion de « développement » comme paradigme doit être totalement repensé. Les décideurs et les techniciens ne peuvent plus se cacher derrière les justifications des politiques des organisations internationales. Sans sombrer dans un populisme inadéquat, l'ingénieur peut, en s'auto-évaluant, comprendre les erreurs charriées par les notions de développement, de participation, de communautés villageoises, de dégradation des ressources..., en somme des notions qui l'impliquent comme acteur actif dans un projet de développement ; le projet perd son pouvoir totalitaire et irrévocable, dès lors qu'il apparaît comme une configuration, où

différents acteurs – bailleurs de fonds, politiciens, techniciens, experts, paysans – utilisent des stratégies différentes en rapport avec leurs intérêts respectifs. L'attitude déontique prônée dans les écoles de formation des ingénieurs et dans les administrations du développement fait de l'ingénieur un relais de légitimation de la prééminence des points de vue des « bailleurs de fonds ».

En toute logique, rien n'empêche une collaboration des ingénieurs et des paysans dans l'investigation. L'obstacle vient du fait que « *dans la quasi-totalité des cas, les agents de développement n'ont pas appris à être des médiateurs entre deux systèmes de savoirs, et très souvent leur compétence technique est même bâtie sur une dénégation et un rejet des savoirs populaires.* »¹ Le champ des disciplines agronomiques s'en trouvera enrichi dans le cadre d'une nouvelle perception des ressources. La compétence ne peut plus être jugée à l'aune des techniques apprises, mais doit être « *de l'ordre du "savoir mobiliser" [...] un répertoire de ressources (connaissances, capacités cognitives, capacités relationnelles)* »² ; le savoir sociologique produit par les ingénieurs socio-économistes ou par les sociologues doit abandonner la fonction dans laquelle il a été cantonné jusqu'à présent, celle « *qui extrait, élabore et exporte, du rural vers l'urbain, une connaissance qui se veut intelligible de l'étrangeté rurale* »³ et qui produit des connaissances « *extraites de situations dispersées, événementielles, ou provoquées, collectées par le sociologue, analysées, élaborées, conditionnées, en propositions compréhensibles, puis servies sur un marché culturel éloigné de ses sources.* »

¹ OLIVIER DE SARDAN J.-P. (1991) ; « Savoirs populaires et agents de développement » in *D'un savoir à l'autre. Les agents de développement comme médiateurs*, pp. 17 - 42, Éd. par Groupe de recherche et d'échanges technologiques

² LE BOTERF G. (1994), *De la compétence. Essai sur un attracteur étrange*, Les éditions d'organisations. Paris, p. 17.

³ PASCON P. (1986), « La sociologie rurale pour quoi faire ? » in *30 ans de sociologie du Maroc, BESM* : 155 - 156. P. 59 - 70.

Mondialisation et auto-organisation des exclus au Nord et au Sud : les Sels et l'informel

Serge LATOUCHE

Université de Paris XI

Je parlerai de deux formes d'auto-organisation des laissés pour compte, l'informel et les Sels. L'informel est une réaction déjà ancienne dans le tiers-monde, et en particulier en Afrique Noire, face à la faillite du développement. Il s'agit d'une réalité multiforme, depuis le trafic de drogue jusqu'aux stratégies ménagères de survie. L'informel dont je parlerai concerne l'*œconomie* néo-clanique ou vernaculaire de Grand Yoff, une banlieue de Dakar. Je reprends à dessein le vieux terme d'*œconomie* qu'Aristote opposait à la *chrématistique*, c'est-à-dire notre économie d'accumulation illimitée, pour désigner les pratiques populaires de survie conviviale.

Les Sels (Systèmes d'échanges locaux) traduction des LETS (Local Exchange Trade System) anglo-saxons, sont beaucoup plus récents. Ils connaissent en France une croissance explosive et inattendue. Le premier n'a été fondé qu'à l'automne de 1994 et on en est à plus de 300 à l'été 98. Le mouvement se poursuit à la cadence de deux ou trois créations par semaine.

De quoi s'agit-il ? Les systèmes d'échanges locaux sont des associations dont les membres échangent hors marché, à l'aide d'une « monnaie » créée par eux et valable au sein du groupe, des biens et services de toute nature. Les produits échangés vont des travaux de réparation de logement ou de voiture à des gardes d'enfants, en passant par les cours de

langue, les massages, les denrées de jardinage, les prêts d'outils, et bien sûr toute la gamme des produits de seconde main, etc. Des listes mises régulièrement à jour et gérées par ordinateur centralisent les *offres* et les *demandes* et permettent de connaître les positions créditrices et débitrices de chacun. Ainsi, des exclus dont les compétences ont été rejetées par le système marchand peuvent retrouver des formes d'activité et de reconnaissance sociale en même temps que des compléments non négligeables de ressources.

Les différences entre ces deux formes de réaction à « l'horreur économique » sautent aux yeux, au premier abord. Pour le dire de façon caricaturale : dans un cas, on a une société de 100 000 personnes qui vivent largement de leur auto-production sans création de monnaie, grâce à la densité de réseaux sociaux dits néo-claniques, dans l'autre, on a des micro-associations de quelques dizaines ou centaines d'individus plus ou moins *marginalisés* qui inventent une monnaie privée dont ils restent les maîtres pour suppléer à celle dont ils ont été dépossédés et retrouver du lien social. On peut donc dire qu'au Sud, le social est ce qui permet de résoudre la crise économique, et qu'au Nord, un artifice économique vient au secours du social... En effet, qu'il s'agisse de grains, de pavés, de cailloux, de glands, de truffes, de picajons, de piafs, de prunes ou de cocagnes, la création monétaire est essentielle au fonctionnement du Sel, tandis que *l'æconomie* vernaculaire n'éprouve pas le besoin de cette invention. Cette différence est significative. Elle concerne tout autant le social que l'économique, mais par-delà celle-ci, les ressemblances et les rapprochements sont importants. *L'æconomie* vernaculaire est au fond un Sel sans grain, tandis que le Sel est une *æconomie* informelle sans réseau néo-clanique.

1. Du Sel sans grain

La situation d'exclusion de la grande société à laquelle sont condamnées les masses des banlieues africaines détruit et dénie toute signification à leur existence. Hors de la grande société et de ses valeurs universelles, en effet, la vie ne peut avoir de sens. Pourtant, les « naufragés du développement » en s'auto-organisant dans la débrouille bricolent une vie en marge. Les laissés pour compte de la grande société réaliseraient le miracle de leur survie en réinventant du lien social et à travers le fonctionnement de ce social. Exclues des formes canoniques de la modernité, la citoyenneté de l'État-nation et la

participation au marché national et mondial, ils vivent, en effet, grâce aux réseaux de solidarité néo-claniques qu'ils mettent en place.

L'æconomie vernaculaire désigne ainsi la façon dont les exclus du Sud produisent et reproduisent leur vie, hors du champ officiel, par des stratégies *relationnelles*. Ces stratégies incorporent toutes sortes d'activités « économiques », mais ces activités ne sont pas (ou faiblement) professionnalisées. Les expédients, les bricolages, la débrouille de chacun s'inscrivent dans des *réseaux*. Les *reliés*, ceux qui sont liés entre eux dans un réseau, forment des *grappes*. Au fond, ces stratégies fondées sur un jeu subtil de *tiroirs* sociaux et économiques sont comparables aux stratégies ménagères, qui sont le plus souvent les stratégies des ménagères, mais transposées à une société où les membres de la famille élargie se compteraient par centaines. L'importance du nombre ne tient pas seulement à la différence de conception de la famille (rôle limité de la famille nucléaire, existence de la polygamie, grande fécondité, etc.), ni même à la force des liens de parenté constituant le clan, elle tient aussi au fait que les *reliés*, souvent très divers par la religion, l'ethnie, le statut social, et qui sont en grand nombre, peuvent être plus ou moins incorporés dans la parentèle. Les réseaux se structurent, en effet, sur le modèle de la famille selon la logique clanique, avec des mères sociales et des aînés sociaux, sans oublier la fameuse « parenté à plaisanterie » des ethnologues.

Quelle est la logique de fonctionnement de cette société marginale ? Cette *æconomie vernaculaire* s'articule-t-elle à l'économie mondiale et quel rôle y joue la monnaie ? Je dirai deux mots sur cette logique qui me paraît être celle du don, puis je ferai quelques remarques sur l'insertion de cette « sphère » dans l'économie mondialisée.

La logique du don

L'argent (*Xaalis*, en Wolof) est omniprésent en fait et dans l'imaginaire, mais il n'a pas la même signification, ni le même usage sur notre planète et sur celle de l'informel. Dans la grande société, l'argent, équivalent général, est une abstraction. Il est la *monnaie*. Le billet de banque et les pièces sont d'un usage restreint. La monnaie est avant tout comptable ; elle circule à travers les chèques et les cartes de crédit. C'est un jeu d'écriture qui détermine l'essentiel des droits des agents dans la cité grâce à la garantie d'institutions solides, les banques. Dans les banlieues populaires d'Afrique, au contraire, l'argent est concret et tangible, il est instrument d'acquisition de positions par le jeu des placements. Il prend volontiers les formes archaïques des bijoux d'or et d'argent, voire du bétail ou des pagnes, qui affichent des

statuts. Les *alhaji* du Niger (ceux qui ont fait le pèlerinage en Arabie Saoudite) se forcent leur vie durant à faire un rictus pour exposer les dents en or qu'ils se sont fait poser à La Mecque... Cet argent sert à nourrir les réseaux sociaux. Les intéressés eux-mêmes parlent d'argent *chaud* et d'argent *froid*. L'argent approprié au sein des réseaux s'oppose à la monnaie du Blanc, extérieure et abstraite. Le premier, généralement piécettes et toutes petites coupures (mais aussi parfois de grosses liasses), pleines de sueur et de crasse, est noué dans le coin d'un pagne et enfoui dans les vêtements, sorti avec précaution et réticences, compté et recompté avec l'espoir d'un rabais. Le second est celui des ONG, de l'assistance technique. Il se chiffre en millions et se dilapide dans l'abstrait. Les multiples tontines participent de ce fonctionnement différent de l'argent. Ces « banques des pauvres » assurent un contrôle social de l'usage de l'épargne, mais remplissent encore bien d'autres fonctions sans parler des festivités qui les accompagnent.

La monnaie et même les rapports marchands feraient ainsi fonctionner une société non marchande. Entendons nous bien, on veut dire par là une société qui, tout en pratiquant des échanges nombreux et en connaissant une circulation monétaire intense, n'obéit pas massivement à la logique marchande. L'obligation de solidarité domine la vie économique et sociale. Ce qui frappe l'observateur à l'écoute des *grappes de reliés de l'économie* néo-clanique, c'est l'importance du temps, de l'énergie et des ressources consacrés aux relations sociales. Si l'on déploie une activité intense, il serait abusif dans la plupart des cas de parler de travail au sens artisanal du terme. Prêter, emprunter, donner, recevoir, s'entraider, passer commande, livrer, se renseigner supposent des rencontres, des visites, des réceptions, des discussions. Tout cela prend un temps considérable et occupe une partie importante de la journée, sans parler du temps consacré à la fête, à la danse, au rêve ou au jeu...

Tout ce qui est reçu est placé immédiatement à l'intérieur du réseau, qu'il s'agisse de denrées ou d'argent, soit parce qu'il est dû, soit parce qu'on anticipe la nécessité d'avoir à emprunter, soit aussi, et dans tous les cas, parce qu'on aime à faire profiter ses proches de ce que l'on vient de recevoir et qu'on cherche à leur faire plaisir. On est très conscient qu'un bienfait n'est jamais perdu. L'attitude générale est le sentiment de devoir beaucoup à ses *reliés* plutôt que celui d'être un créancier qui se fait toujours avoir. Si le don fonctionne bien, comme l'a finement observé Jacques GODBOUT, chacun des acteurs estime avoir reçu plus qu'il n'a donné, tandis que si le système fonctionne mal chacun pense avoir reçu moins. Ce sentiment est évidemment fondamental pour la bonne marche des logiques oblatives (mais ce n'est

sûrement pas le cas partout). Les gens de Grand Yoff parlent eux-mêmes de *tiroirs* pour désigner ces placements et investissements *relationnels*. Ces tiroirs détenus par les *reliés* sont indifféremment économiques et sociaux. Symétriquement, en cas de besoin, et le besoin est ici quasi endémique, on mobilisera la *grappe*, on tapera dans ses différents tiroirs. Souvent, on tirera sur un tiroir pour placer dans un autre. Cette situation de créancier-débiteur est celle de tous. À grand Yoff, les femmes utilisent quotidiennement un proverbe local très imagé et révélateur : « *Nous enterrons une hyène pour déterrer une autre hyène* ». Tout ce que nous venons de voir concernant *l'œconomie* néo-clanique montre que la production ne peut y être dissociée de la consommation, et qu'en dépit de la monétarisation et de l'environnement marchand, le social *enchâsse* totalement l'économique.

On aura reconnu sans peine dans ce fonctionnement de *l'œconomie* néo-clanique une logique fort différente de la logique marchande, celle du don et des rituels oblatifs. Ici comme partout, le lien social fonctionne sur l'échange ; mais l'échange, avec ou sans monnaie, repose plus sur la triple obligation de donner, de recevoir et de rendre telle que l'analyse Marcel MAUSS que sur le marché. Ce qui est central et fondamental dans la logique du don c'est que le *lien* remplace le *bien*.

Il apparaît clairement dès lors que dire que dans *l'œconomie* néo-clanique, l'économie est *réenchassée* dans le social, ou dire que *l'œconomie* néo-clanique fonctionne selon les logiques du don, c'est dire exactement la même chose ; les deux formulations sont tout à fait équivalentes.

Œconomie néo-clanique et économie mondiale

Il est clair que, malgré toute l'ingéniosité des *reliés*, la société vernaculaire ne vit pas en autarcie et ne peut produire tout ce dont elle a besoin. Et d'abord, la nourriture. Toute la nourriture périurbaine, en effet, n'est pas produite sur place. Pour Kinshasa, on évaluait en 1990 à un tiers l'apport local en produits maraîchers, ce qui, pour une métropole de cette importance, est déjà considérable. Même si la couverture est sûrement moins forte pour les autres produits alimentaires, et en particulier les céréales, c'est un ordre de grandeur crédible pour beaucoup de villes du Sud. « *À Calcutta, selon Philippe ENGELHARD, 10 % des poissons consommés sont produits par des petits producteurs dans des lagunes périphériques. En 1980, à Singapour, de petits exploitants produisaient 100% des porcs, 80% des poulets, 30% des poissons et 40% des légumes consommés par la population* ». Madame Fatou SARR dans une thèse de sociologie, a fait, dans un esprit très proche, une étude de l'économie d'un quartier de Pikine, Medina Gounass. Ses

résultats vont tout à fait dans le même sens : 49,99% des besoins sont couverts par la production locale paysanne et artisanale, 22,76% par le secteur capitaliste local et seulement 27,23% par les *importations*. Encore que sur ces 27,23%, 20,02% concernent le riz, le café et le thé qui viennent des paysans de l'intérieur ; 7% seulement proviennent donc des économies étrangères. La couverture pour les biens manufacturés est beaucoup plus forte et peut-être supérieure à 100% en valeur, les *exportations* dépassant les *importations*. Tous les biens, cependant, ne peuvent être produits sur place. La friperie, les produits radio-électroniques, et beaucoup de matériaux doivent être importés, ainsi que l'essence, la médecine occidentale et l'éducation internationale (dont la nécessité n'est pas évidente...). Une part non négligeable de ces importations obéit encore à la logique du don et des réseaux. Il en est ainsi de ce qui circule avec la parentèle de la campagne ; il en est ainsi également d'une part non négligeable des biens manufacturés qui est introduite grâce aux *reliés* établis à l'étranger. Il reste qu'il y a une partie incompressible *d'importations* qui ne peut échapper à la logique marchande et qui doit être payée en bonnes espèces sonnantes et trébuchantes, ce qui est souvent dramatique pour les produits pharmaceutiques. Si les *exportations* de produits de l'informel ne couvrent pas ces *importations* nécessaires, ce qui est plus que probable, le solde de la « balance commerciale » ne peut être payé que par le solde positif de la « balance des capitaux ». Avec le monde officiel, la logique économique retrouve ses droits, et les biens symboliques n'ont plus cours.

Cela nous plonge au cœur des problèmes du pôle monétaire. L'univers de *l'œconomie* néo-clanique crée des valeurs symboliques, certes, mais ne crée pas encore de titres de paiement validés en dehors de sa sphère et de ses dépendances. Bien au contraire, il utilise largement pour sa circulation interne la monnaie créée par les institutions du monde officiel, en l'espèce un organisme extranational, la BCAO (Banque Centrale d'Afrique de l'Ouest). À la différence des Sels, les réseaux néo-claniques *préfèrent* le détournement de l'argent réellement existant, dont la *transcendance* garantit le pouvoir fétiche à l'invention d'une monnaie locale. Ils n'ont pas besoin d'une unité de compte fictive (glands, grains de sel, cognac, etc.) pour construire une pyramide de crédit, faire circuler les créances et se réapproprier jusqu'à un certain point la monnaie étrangère. Pour détournée qu'elle soit dans ses nombreux usages, cette monnaie doit d'abord être captée. On sait que bien des gens vivent un pied dans l'officiel et un pied dans l'informel. En particulier, les salariés normaux viennent s'approvisionner en partie dans l'informel. Toutefois, ces rentrées sont insuffisantes pour couvrir les *importations* et les besoins

internes. On sait d'autre part, que la monnaie ne chôme pas entre les mains de ses détenteurs dans les banlieues africaines. C'est une monnaie aussi brûlante que celle de la grande spéculation internationale... L'argent sitôt reçu est « placé » dans le réseau, c'est-à-dire remis en circulation. Les tontines, les caisses d'épargne mutuelles, les dons, les prêts sont autant de *tiroirs* qui absorbent instantanément la liquidité. Sans entrer dans des raffinements techniques sur la définition de la masse monétaire (pièces, billets, comptes de dépôts, comptes à terme etc.), Rappelons la formule simplifiée et tautologique de l'équation des échanges : $MV = PT$. Dans cette expression, M est la masse monétaire, P le niveau moyen des prix, T le volume des transactions en monnaie, V est donc la vitesse de rotation de la monnaie, c'est-à-dire le nombre de fois qu'au cours de la période un même billet a été en moyenne utilisé.

D'après les enquêtes faites par l'Enda à Grand Yoff en 1990-91, on peut évaluer en première approximation la vitesse de circulation de la monnaie (le V de l'équation des échanges) à 7, ce qui est considérable. Reste le mystère de la masse monétaire (Le M de l'équation des échanges). Il provient des revenus que les reliés captent de la sphère officielle, et essentiellement des salaires perçus en échange des prestations de travail. Les mêmes enquêtes donnaient un revenu monétaire moyen de 40.000 Francs C.F.A. par mois et par unité familiale moyenne de 12 personnes. Pour les 100.000 habitants de Grand Yoff, cela représenterait une masse monétaire dans la circulation courante de $M = 330$ millions de F.C.F.A. Cette masse, qui rentre périodiquement, doit correspondre approximativement à la valeur des *importations* mensuelles, si on admet que la thésaurisation est nulle ou inchangée, puisqu'elle correspond à ce qui sort en un mois du circuit.

Et alors, quel est le niveau de vie de ces reliés en nombre de dollars *per capita* (ou même en termes de développement humain) demandera l'économiste impénitent ? On peut multiplier les indices contradictoires ou ambivalents de ce genre de vie. Avant qu'il ne se précipite pour « tester » ce schéma, en évaluant tout ce qui est évaluable, en forçant un peu les choses pour évaluer ce qui ne l'est pas et en inventant des taux de conversion en des sphères qui ne doivent pas être mises en relation, que le quantificateur obsessionnel n'oublie pas que le *système* de prix qui règne dans la sphère de l'*économie* néo-clanique est incroyablement bas. Le pouvoir d'achat du Franc C.F.A. est très différent de ce qu'il est hors de la sphère, et plus encore de son cours international. Cela étant, connaissant à peu près MV et moyennant quelques hypothèses sur P, on pourrait se risquer à proposer une évaluation de T, le volume des *transactions*. En se donnant un taux de change

réaliste entre argent *chaud* et argent *froid*, (disons deux pour un par une approximation basse), on aurait un chiffre de l'équivalent du P.I.B de Grand Yoff, ce qui ne serait pas la plus mauvaise estimation statistique, du niveau de vie des naufragés. Soit 9240 millions en équivalent FF de 91 et 12000 francs par tête. Toutefois, quelle est la signification de ce revenu, sinon de faire pièce aux évaluations *objectives* des statistiques internationales ? De telles acrobaties ne sont pas vraiment à conseiller, car celles-ci n'auraient de sens que si l'on était animé par la volonté de ramener à tout prix les « naufragés du développement » dans la nef d'une grande société peut-être en train de sombrer. Elles n'ont de sens ici que pour faire sentir quel est le rôle exact de la monnaie dans la survie conviviale. Cela aboutit donc à relever le niveau de vie *réel* des naufragés du développement de trois à cinq fois. Toutefois, comme on part d'un chiffre incroyablement bas, en mettant leur dénuement et leur précarité en commun, les reliés du grand Yoff produisent la dignité, une grande richesse de vie sociale et une indéniable joie de vivre, mais ils restent très loin de l'opulence...

2. Une économie *informelle* sans réseau néo-clanique

Sur le plan économique, en dépit de l'existence d'une monnaie interne, mais aussi grâce à elle, les Sels fonctionnent de façon très proche de *l'économie vernaculaire*. Sur le plan social, en revanche, les différences sont plus sensibles.

Le Sel et l'économie

Les Sels reposent d'abord sur l'échange au point que Jean-Marc LUQUET, animateur du Sel de Lyon Croix-Rousse, s'interroge sur le rôle des Sels dans la production. « *Les Sels*, écrit-il, *ne se préoccupent que des échanges, pas de la "production". C'est un domaine qui échappe à peu près entièrement aux pratiques des Sels* »¹.

En réalité, les Sels donnent une grande impulsion à la production en mettant en œuvre des facteurs de production qui sans cela seraient restés inemployés. « *Chacun peut en effet, notent les responsables du Sel de l'Ariège, rendre en travail ce qu'il ne peut se procurer avec des espèces*

¹Jean-Marc LUQUET, « Le Sel de Lyon : un premier bilan », *La Ligne d'horizon*, n° 14, juin 1996, p.22.

sonnantes et trébuchantes. Chacun possède des compétences qui sauront être appréciées dans un Sel»¹. Comme dans l'œconomie vernaculaire, l'échange (pas seulement marchand) commande la production. Toutefois, plus encore que pour les *reliés* de Grand Yoff, on peut douter que les Sels puissent vivre en autarcie. « *On ne pourra jamais fabriquer de voiture ou de centrales nucléaires dans le cadre d'un Sel* », objectait Denis CLERC. Puis, comme ces deux exemples n'étaient pas vraiment très heureux, dans la mouvance alternative, puisque ces deux produits ne sont recommandables ni pour nos poumons, ni pour l'environnement, il se reprend dans une version corrigée. « *On ne trouvera jamais sur un marché d'échange local, de producteur de papier, de vélo ou de film couleur* » (Ce qui est sans doute vrai aussi pour Grand Yoff)². À quoi Jean-Michel SERVET réplique que la critique « *paraît absolument non probante pour prouver le caractère par nature quasi-résiduelle ou sans issue que les SEL devraient avoir par rapport à la "vraie production". Ceux qui interprètent en termes strictement économiques les SEL oublient, en s'attachant au caractère artisanal de certaines de leurs production – outre le fait évident de la montée des services dans la "production" –, la nature très particulière de ce type de relations et leur dimension innovante par la définition de nouveaux rapports au collectif qu'ils font émerger et par le dépassement de l'idée de "travail" qu'ils peuvent anticiper, en particulier dans l'hypothèse de réduction massive du temps de travail des salariés* »³. À cela on peut ajouter que la coexistence des deux types de société est condamnée à durer un certain temps et que des possibilités d'adaptation et d'organisation ne sont pas à exclure pour résoudre les problèmes essentiels qui se poseraient dans un contexte de toute façon fort différent du contexte actuel. « *Sans la présence, à côté, de la bonne grosse société qui bosse et paye des impôts, objecte Philippe VAL dans un esprit voisin, ces îlots d'utopie seraient des trous d'enfer ravagés par l'inculture, la mortalité précoce et les guerres tribales. [...] bien sûr, les SEL répondent à des défaillances inacceptables, révoltantes et injustes de la société libérale. Mais choisir le SEL comme réponse, c'est accepter la défaite. C'est laisser la richesse aux riches, et la pauvreté aux pauvres* »⁴. Cette

¹ Alain BERTRAND, Marcel MAHL, François TERRIS, « Les Systèmes d'échange local », *Silence*, n° 194, septembre 1995, p. 10.

² *Revue Silence*, Octobre 96 Lyon et Numéro spécial SEL, Lyon 1998 p. 24.

³ Jean-Michel SERVET et alii, centre WALRAS-Lyon II (1998); *Liberté Égalité, Fraternité : le nouveau monde des systèmes d'échange local*.

⁴ Philippe VAL, « Pas d'accord, cher Oncle Bernard » *Charlie Hebdo*, Mercredi, 14 janvier 1998.

objection de « gauche », républicaine, laïque et obligatoire, énoncée du point de vue de la bonne conscience universaliste, manifeste une double méconnaissance : celle du fonctionnement des sociétés traditionnelles et celle des Sels. Même si, comme toute expérience humaine, les premières peuvent donner lieu à des dérives regrettables et que la seconde est porteuse de certains risques, seul un solide ethnocentrisme ordinaire permet une vision aussi réductrice et caricaturale. En connaissance de cause, on peut discuter plus sereinement de la place et de l'avenir de l'expérience des systèmes d'échange locaux. Le Sel de Belfort écrit prudemment dans ses statuts : « *Le sel ne peut être une réponse globale et ne pourra se substituer au système de protection sociale et au travail rémunéré, seuls garants de la solidarité nationale* »¹. À quoi fait écho l'hypothèse plus audacieuse de Michel BERNARD : « *Il s'agit, écrit-il, de voir si une multitude de petits cercles locaux et conviviaux peuvent peser suffisamment fort non pas pour gêner le système, mais pour le rendre inutile* »².

Plutôt que de condamner sans appel l'expérience, il est plus intéressant de voir comment les Sels constituent un terrain d'innovation y compris dans le champ de la justice sociale. Les Sels sont, en effet, confrontés au problème fondamental de l'économie théorique et pratique : la valeur ou rapport d'échange. Si on se base sur le prix du marché, très vite, médecins et ingénieurs monopoliseront les glands et les cailloux au détriment des paysans et des artisans, qui vont se trouver exclus pour la seconde fois. Soit le Sel éclate, soit les « mauvais payeurs » sont mis hors-jeu, soit on modifie la règle du jeu. Comme le Sel ne fonctionne pas selon la main invisible, mais avec un « conseil des sages », celui-ci doit donc veiller au grain... La charte éthique des Sels précise vouloir « *rendre impossible l'enrichissement de certains membres aux dépens d'autres* ». Comme dans la société vernaculaire africaine, le palabre avec ou sans l'arbre joue un grand rôle. Autrement dit, le Sel suppose un fonctionnement consensuel. Cette logique d'une *autre* démocratie (unanimiste et directe) est nécessaire à la survie de cette micro-société. Tous les participants ont un droit égal à la parole, même si tous n'en usent pas également³. Tous insistent sur cet aspect. En forçant un peu les choses, on pourrait dire que les assemblées de *saulniers* représentent une reconstruction par la base de la démocratie et un apprentissage d'une *autre*

¹ *Ibidem*, cité p. 82.

² Michel BERNARD, « Au carrefour des débats », *Silence*, spécial SEL, *op. cit.* p. 83.

³ On retrouve là l'*isagoria*, le droit égal à la parole de tous les citoyens qui, avec l'*isonomia*, (la même loi pour tous) est au fondement de la démocratie antique.

citoyenneté. Ainsi, elles peuvent décider de remettre les compteurs à zéro jusqu'à la prochaine fois. Un jour ou l'autre, on ne peut éviter la question de l'*Éthique à Nicomaque* : quel est le juste rapport d'échange ? Les Américains, qui ont lancé « Time Dollars » à Ithaca, un système de monnaie parallèle, ont tranché : « *Une heure d'avocat vaut une heure de baby-sitting* »¹. Les « banche del tempo », équivalent italien des Sels, ont aussi pris ce principe égalitaire de bon sens comme base de départ. Une solution aussi radicale, bien que simple et séduisante, n'est ni forcément juste, ni nécessaire. Le rapport convenable est celui qui n'exclut personne et qui permet au groupe de *faire société* et de fonctionner. Chacun, alors, prend conscience de sa dépendance d'autrui et de la nécessaire solidarité du tout. Philippe MANIERE se trompe totalement lorsque, assimilant le Sel au troc, il écrit : « *Négation du fisc et de l'État, négation de l'autre, négation de l'espoir : le troc, apparemment convivial, est en fait profondément morbide. Il porte en germe la destruction du lien social qu'établit intimement la monnaie* »². Même sous la plume d'un économiste, un tel contresens laisse rêveur... La solidarité première qui fonde l'*œconomie* néo-clanique est donc retrouvée dans la logique de fonctionnement du « pays de cocagne » (nom du Sel de Toulouse).

La monnaie de singe est-elle une vraie monnaie ?

L'utilisation de billets de monopoly peut en fait s'analyser comme une élévation de la valeur du v , la vitesse de rotation dans l'équation des échanges. Même s'il invente sa propre monnaie, le Sel vit, plus encore que l'*œconomie* vernaculaire de Grand Yoff, en symbiose avec l'économie marchande. Une partie importante de ce qui est produit, gagné, échangé, dépensé par les *saulniers* provient pour l'instant du marché mondial ou de l'économie formelle. Seulement, le volume total de la consommation, (P.T), est supérieur au Mv officiel, car il convient d'ajouter à M , la quantité de monnaie *normale*, un M' (les truffes). Comme ce M' n'est pas (officiellement) de la monnaie, tout se passe donc comme si c'était v qui supportait une augmentation. On se retrouve ainsi dans le cas de figure de Grand Yoff.

« *Un jeune homme, raconte Alfred SAUVY, entre dans une bijouterie et achète une bague 1000 dollars, qu'il paie avec un chèque : le bijoutier,*

¹ Jean-Sébastien STEHLI, « Le temps, c'est de l'argent », *Le Point* du 14 octobre 1995, n° 1204, p.111.

² Philippe MANIERE, « La maladie du troc », *Le Point* du 14 octobre 1995, p. 111.

satisfait de cette recette, achète la voiture qu'il désirait depuis quelque temps déjà et endosse, à cet effet, le chèque. Et le circuit se poursuit, jusqu'au dixième possesseur du chèque, qui n'acquiert rien, présente le chèque à la banque et apprend qu'il est sans provision. Les dix signataires se réunissent et décident de se partager, en partie égales, la perte de 1000 dollars ; chacun doit donc perdre 100 dollars et se résigne. Le marchand de tableaux annonce cependant qu'il ne perdra pas 100 dollars, car il a gagné 200 dollars, dans la vente. Il gagne donc net 100 dollars. Chacun s'aperçoit alors qu'il est dans le même cas. Ainsi, les dix personnes ont gagné chacune 100 dollars. En outre, le jeune homme a eu une bague pour rien »¹.

Une dette de 1000 grains de sel, c'est comme un chèque non encaissé de 1000 dollars qui circule. C'est très exactement une monnaie locale de secours². De combien cette « monnaie » élève-t-elle le niveau de vie des *saulniers* ? La réponse dépend de la vitalité des Sels eux-mêmes et de l'importance de leurs échanges. Le dynamisme de l'acteur individuel doit trouver du répondant dans le groupe. Dans un Sel, on ne fait pas son salut économique tout seul... À l'heure actuelle, des Rmistes de l'Ariège arrivent à doubler leur revenu³. Ce n'est pas encore Grand Yoff, mais compte tenu de la différence de contexte, il s'agit d'une assez belle performance.

L'esprit de Sel

Le Sel est né dans une société individualiste, et son père, le Lets, dans le monde anglo-saxon, rationnel et protestant. Le côté très formel et pour tout dire très *puritain* de cette organisation contractuelle démocratique, avec ce que cela suppose de transparence, de sens du devoir, d'honnêteté, de discipline, d'esprit de sérieux, tout cela qui constitue incontestablement les qualités de nos voisins d'outre-Manche ne correspond pas à l'esprit latin, plus chaleureux certes, mais aussi plus clientéliste, moins scrupuleux et bien sûr très indiscipliné...

Même si, dans les Lets aussi, les participants mettent l'accent sur l'accomplissement personnel et la rupture de l'isolement, l'objectif utilitaire

¹ Alfred SAUVY, *La machine et le chômage*, cité par François BONSACK dans Symposium : *Spéculation financière et économie productive*, Institut de la méthode, août 1995, p. 14.

² Voir Daniel FAVRE et Philippe FOUCOU, « La crise économique : un problème d'économie ou d'épistémologie ? » mêmes références.

³ Mais pour la plupart cela ne représente qu'un modeste 5%. Voir *Silence*, spécial Sel, op. cit. p. 82.

et économique reste primordial. Les *sauniers*, me semble-t-il, vont plus loin que leurs cousins anglo-saxons. Ils ont tout de suite rattaché leur pratique à l'esprit du don. « *La chose la plus importante avec le Sel, déclare une mère de famille Rmiste, ce sont les rencontres. J'ai fait la connaissance de personnes que je n'aurais pas côtoyées autrement* »¹. Pour la plupart des *sauniers*, le lien est plus important que le bien, suivant la formule de la logique du don. « *Dans un SEL à travers le service ou la création d'un objet d'art (au sens large du terme), il y a une part de don de soi, qui fait que la relation personnelle primera sur les choses* »². La convivialité, à travers les réunions, les foires du Sel, sont des occasions de faire la fête et constituent des temps forts de la vie sociale, comme les innombrables fêtes des habitants de Grand Yoff. « *Nous avons besoin pour le moment d'unités de compte pour nous rassurer sur la probabilité forte du retour du don dans la nouvelle chaîne de solidarité (de fraternité ?) constituée* », écrit François PLASSARD³. C'est là une différence (peut-être souhaitable pour nous autres occidentaux) d'avec la société vernaculaire. En témoigne cette réplique des Turcs émigrés d'Oyonnax aux animateurs sociaux bien intentionnés : « *À quoi bon inventer une nouvelle façon d'échanger quand les liens communautaires existants de solidarité peuvent remplir une fonction locale dynamique ?* »⁴.

Cette adhésion à la trilogie du don, donner-recevoir-rendre qui forme le socle des sociétés holistes, est rien moins qu'évidente pour une organisation qui, au départ, invente une monnaie de compte et règle ses débits/crédits par ordinateur. Il est vrai que la loi, en exonérant d'impôt « l'entraide bénévoles » et les petits cadeaux, se montre pour une fois bienveillante envers l'univers non-marchand⁵. L'heureuse issue en appel du procès du Sel de l'Ariège confirme pour l'instant ces bonnes dispositions.

Ce faisant, les Sels sont confrontés, plus que les Lets de nos voisins, au problème de la sanction pour les abus. Les informateurs anglo-saxons insistent sur l'importance de la dépense pour faire démarrer le jeu des

¹ Armelle HELIOT, Reportage sur le Sel de l'Ariège, *Le Figaro* du 23 octobre 1995. « Les SEL apparaissent comme de nouvelles formes de réciprocité qui viennent suppléer la défaillance du modèle familial et fondent un nouveau modèle de vie de village et de quartier ». rapport centre WALRAS, *op. cit.* p. 43.

² Rapport du centre WALRAS. *Op. cit.* p. 38

³ François PLASSARD « Le SEL "Système d'échange local". À quelle distance entre : l'économie de marché et l'économie non monétaire de don et de réciprocité ? » in « Sel, mode d'emploi », *Silence*, Lyon, p. 63.

⁴ Rapport WALRAS, *op. cit.* p. 18.

⁵ « Le troc devant la loi », *50 millions de consommateurs*, octobre 1995, n° 288, p. 73.

échanges. Le problème de la sanction ne se poserait pratiquement pas. Dans les Sels français, le problème s'est rapidement posé. Le latin est plus volontiers frondeur et tricheur. Ce qui, ici, limite les indécitesses, ce n'est pas encore la crainte de la sorcellerie et du maraboutage, comme en Afrique, mais déjà le regard oblique d'autrui qui se rapproche du « mauvais œil »... « *Je crois beaucoup plus au contrôle social*, déclare Alain BERTRAND, l'un des animateurs du Sel ariégeois. *On se connaît tous. Celui qui s'aviserait de s'endetter sans rendre les services qu'il doit à la collectivité se verrait exposé à l'opprobre de ses voisins* »¹. La démocratie du face à face conduit à éviter de perdre la face. « *Dans les SEL*, est-il écrit dans le rapport du centre WALRAS, *le crédit n'est pas obtenu par un pur engagement juridique, mais par un engagement social : la pression sociale est plus forte car la sanction est le bannissement* »². Ainsi le Sel redécouvre la dimension holiste sans laquelle aucune société ne peut durablement fonctionner et qui est au cœur des réseaux de l'informel africain.

Conclusion

Sels et *œconomie* néo-clanique sont des formes de dissidence, l'une plus consciente que l'autre mais aussi plus fragile par rapport à la norme ; ce sont aussi des formes de résistance à la mondialisation de l'économie, c'est-à-dire à l'*économisation* du monde. Les économistes qui jugent cette forme d'échange de gré à gré, sans formalité et en marge des lois, plus libérale que le marché formel se *plantent* tout autant que ceux qui, comme Hernando DE SOTO ou Guy SORMAN, voient dans l'*informel* un capitalisme populaire et une pépinière d'entrepreneurs aux pieds nus³. Par jeu de mots, le Sel de la Croix-Rousse a traduit le sigle par « Système extra-libéral ». Il s'agit bien plutôt d'une réponse locale à un défi global. Comme le disent les fondateurs du Sel ariégeois : « *D'une certaine façon, nous répondons à des questions mondiales par une solution locale* »⁴. « *Un Sel encourage la production locale et répond aux besoins locaux. Il permet de revitaliser l'économie locale*

¹ Propos rapporté par Emmanuel BERRETTA, Chronique « société » du journal *Le Point* du 14 octobre 1995, n° 1204, p.110.

² Rapport WALRAS, *op. cit.* p. 39.

³ Laurent MARUANI, professeur à HEC, « Les inventeurs de ces réseaux sont plus libéraux que les libéraux ». *Le Monde* du 28 septembre 1995, p. 10.

⁴ Françoise MATRICON, citée dans *Le Figaro*, *op. cit.*

sans apport de capitaux extérieurs. Il aide à prendre conscience des problèmes locaux, à rechercher des solutions pratiques, concrètes et réalistes. Il réduit les importations, le gaspillage et la pollution liés aux transports »¹. Sans compter qu' « avec un grain de sel on ne peut pas faire des grains de sel, dit Louise, c'est une grande différence ». Sans bruit et sans déclaration, les « informels » de Grand Yoff ne font pas autre chose. Les uns comme les autres mettent en œuvre le « principe de subsidiarité du travail et de la production » autrement dit, l'échelon local doit être privilégié au nom du social dans toute la mesure du possible tant que c'est raisonnable ². La rationalité économique n'est qu'un élément dans une délibération complexe.

Notre réflexion porte tout particulièrement sur la visée d'une cohérence globale de l'ensemble des innovations alternatives : entreprises coopératives en autogestion, communautés néo-rurales, Lets et Sels, auto-organisation des exclus au sud. Ces expériences nous intéressent moins pour elles-mêmes que comme forme de résistance et de dissidence au processus de montée en puissance de *l'omnimarchandisation* du monde. Or le danger de la plupart des initiatives alternatives volontaristes est, en effet, de se cantonner dans le *créneau* qui leur a permis de naître et de se développer au lieu de travailler à la construction et au renforcement d'une *niche*. Le « créneau » est un concept d'une stratégie militaire de conquête et d'agression, lié à la rationalité économique dominante. La leçon de la société vernaculaire africaine est que ce qui peut faire vivre l'expérience alternative, à terme, c'est plutôt la *niche*. La *niche* est un concept écologique beaucoup plus proche de l'antique prudence (la *phronèsis* d'Aristote) et d'une conception sociale de *l'efficacité*, étrangère à *l'efficience* économique. L'expérience alternative vit ou survit dans un milieu qui est et doit être différent du marché mondialisé. C'est ce milieu porteur dissident qu'il faut définir, protéger, entretenir, renforcer et développer par la résistance. Plutôt que de se battre désespérément pour conserver son *créneau* au sein du marché mondial, il vaut mieux militer pour élargir et approfondir la *niche* en marge de l'économie *globalisée*.

¹ Alain BERTRAND et autres, op. cit. p. 13.

² Yvonne MIGNOT-LEFEBVRE et Michel LEFEBVRE (1995) ; *Les patrimoines du futur, Les sociétés aux prises avec la mondialisation*, Paris, L'Harmattan, p. 235.

L'invention de l'individu dans l'Afrique contemporaine

Jean-François WERNER

*IRD**

Ce texte est centré sur la question suivante : en considérant l'individu comme la figure centrale de la modernité occidentale, peut-on parler d'une individualisation spécifiquement africaine ? Autrement dit les sociétés africaines auraient-elles inventé une façon originale de concevoir l'articulation entre ces trois termes de l'équation individualisante que sont l'Individu, la Communauté et l'État ? Pour répondre à cette question ou du moins essayer d'apporter quelques éléments de réponse, je me suis appuyé sur les résultats d'une recherche collective menée autour des processus de recomposition.

sociale dans les sociétés urbaines d'Afrique de l'Ouest, dont les résultats ont été rassemblés dans un ouvrage intitulé *L'Afrique des individus*¹.

L'objectif de notre équipe était d'étudier les processus d'individualisation dans les milieux populaires des villes africaines et de

* Institut français de Recherche scientifique pour le Développement en coopération (ex ORSTOM).

¹ Le Grémovia (Groupe de recherche sur la modernité dans les villes africaines) a rassemblé une demi-douzaine de chercheurs (A. MARIE, R. VUARIN, F. LEIMDORFER, E. GERARD, O. TIEKOURA, J.F. WERNER) entre 1990 et 1997. Cette recherche a bénéficié d'un financement du Ministère de la Coopération et d'une subvention conjointe Orstom/Cnrs. *L'Afrique des individus* a été publié en 1997 chez Karthala sous la direction d'A. MARIE.

mettre en évidence, dans ces franges de la société urbaine, l'invention d'une modernité spécifique (nouvelles formes de pratiques et de sociabilité, nouvelles formes de conscience de soi et des autres). Ce faisant, non sans quelque provocation, nous mettions en question la doxa qui fait des sociétés africaines « *la terre d'élection par excellence de formes de sociabilités communautaires rivant les individus à des solidarités protectrices mais faisant, en revanche, obstacle à leur individualisation, c'est-à-dire à leur émergence comme acteurs autonomes* ». ¹

Du point de vue méthodologique, nous avons opté, dans une perspective délibérément qualitative, pour la méthode biographique entendue comme le recueil de récits de vie complets ou celui de séquences biographiques limitées. Cette méthode nous a permis d'appréhender les continuités et discontinuités qui tissent la trame des itinéraires biographiques et de mettre à jour les hiatus et les divergences qui peuvent exister entre pratiques, attitudes et représentations.

Concrètement, toutes les enquêtes ont été réalisées en milieu urbain dans quatre grandes villes d'Afrique de l'Ouest (Abidjan, Bamako, Dakar, Niamey). En effet, la ville, par les opportunités qu'elle offre, par la diminution du contrôle social qu'elle engendre, par la présence de l'État, des institutions et médiations de divers ordres, nous est apparue comme un lieu privilégié pour observer ces processus d'individualisation. Car, si chacune de ces villes a des caractéristiques qui lui sont propres, « *partout la récession économique, le chômage, le sous-emploi, la déscolarisation, l'absence de débouchés professionnels pour les diplômés, la pauvreté et la misère, la monétarisation accusée des rapports sociaux dans un climat de concurrence exacerbée, entraînent des prises de distance* »² vis-à-vis des liens de dépendance communautaire.

Cette crise multiforme, à l'œuvre depuis la fin des années soixante-dix, est caractérisée par l'imbrication de phénomènes économiques et sociaux qui ont considérablement affaibli les mécanismes de la solidarité tant au niveau global (socio-politique) que local (communautaire) : « *Dans ces conditions, il nous est apparu que les processus de longue durée (monétarisation de l'économie et des rapports sociaux, scolarisation, urbanisation, construction nationale) favorisant l'émergence de l'individu comme acteur relativement détaché de ses appartenances communautaires originelles, se trouvaient en quelque sorte libérés de leurs entraves et brusquement accélérés par la crise,*

¹ *L'Afrique des individus*, introduction, p. 7.

² *Ibid.*, p. 13.

alors qu'ils avaient été jusque-là contrariés, parfois bloqués par un mode de développement patrimonial et clientéliste entretenant et même renforçant les liens de dépendance communautaire. »¹

Une mise en perspective théorique²

Si l'anthropologie et la sociologie ont en commun de définir l'individualisation comme une façon d'être en société, elles divergent quant à leurs définitions respectives du tout social. Alors que « *la sociologie, du moins dans sa tradition durkheimienne, examine l'émergence de l'individu dans sa relation à l'étatisation [...], l'anthropologie est plus encline à référer l'élément à un "tout" communautaire et à penser l'individualisation comme un affranchissement à l'égard des appartenances assignées par la naissance, ou comme une conséquence de leur affaiblissement. »³*

Comme choisir entre ces deux points de vue serait revenu en fait « *à appauvrir la référence à la dimension collective du procès d'individualisation, dans la mesure où ce choix impliquerait d'accorder, soit à l'État, soit à la communauté, un poids déterminant dans la relation entre individu et totalité sociale* »⁴, nous avons préféré utiliser un modèle d'analyse ternaire qui permet de penser ce procès dans un jeu complexe à trois termes : Individu, Communauté, État.

Un point de vue sociologique sur le procès occidental d'individualisation

Parmi les théories qui ont en commun d'accorder une place déterminante au procès d'individualisation dans le changement social, R. VUARIN (1997 : 20 - 27) attribue un rôle fondateur à celle élaborée par DURKHEIM (1893, 1994). Dans ce modèle, la cause déclenchante du procès de modernisation est la croissance démographique qui favorise l'amélioration de la communication

¹ *Ibid.*, 7 - 8.

² Cette partie est une présentation synthétique et partielle des analyses théoriques développées par R. VUARIN (1997 : 19-52) et A. MARIE (1997 : 53 - 110) dans le cadre de notre travail collectif. Inutile de préciser que je suis seul responsable des interprétations erronées ou des déformations que j'aurais pu faire subir involontairement à leurs idées.

³ *Ibid.*, pp. 10 - 11.

⁴ *Ibid.*, p. 11.

entre segments isolés et entraîne, par le biais de l'urbanisation, la densification des rapports sociaux. Lorsque ce processus se déroule de manière harmonieuse, la complexification de la division du travail (industrialisation, développement des techniques) fournit aux individus qui émergent des places nouvelles.

Cette évolution entraîne à terme un changement de la morphologie sociale, avec passage d'une morphologie segmentaire (famille élargie, clan, tribu) où la cohésion est fondée sur les liens du sang à une morphologie différenciée où la cohésion est fondée sur l'interdépendance. Ajoutons encore que, dans l'optique durkheimienne, la communauté primitive doit disparaître pour que l'individualisation, en parallèle avec la construction de l'État-nation, puisse avoir lieu.

Pour DUMONT (1983) qui oppose les sociétés traditionnelles (holistes et hiérarchiques) aux sociétés modernes (individualistes et égalitaristes), ce qui est central dans le procès de modernisation c'est « *la séparation et l'autonomisation de domaines de la vie sociale (le religieux, le politique, l'économique) accompagnant l'accentuation par "l'idéologie" de l'individu et d'un ordre politique égalitariste* » (VUARIN, 1997 : 33).

ELIAS (1991) quant à lui examine dans la longue durée les mouvements respectifs de la société et de l'individualisation en tant que phénomènes qui se déterminent réciproquement, l'individu étant considéré, d'une manière qui rompt avec la pensée commune, non comme l'antithèse de la société mais comme son produit : « *dans toute société, l'homme se construit (par l'éducation, la vie sociale) autour d'une conscience de soi, de son être propre, de son "identité du je", et autour d'une conscience de ses déterminations relationnelles, de son ou ses appartenances sociales : son "identité du nous"* » (VUARIN, 1997 : 41).

S'il est donc universel, cet individu est en même temps singulier. Il est construit de façon différente selon chaque culture voire, dans une même société, en fonction du groupe social auquel il appartient. De plus, cette construction est en perpétuel remaniement dans le cadre d'une histoire envisagée comme la constitution de formes sociales toujours plus complexes, vastes et différenciées.

« *De ce point de vue, deux procès s'articulent : un élargissement du cadre social où la personne est intégrée, socialisée et qui lui donne un cadre d'identification déterminant son "identité du nous" : hordes, clans, tribus, États et, aujourd'hui, unités encore plus vastes et plus complexes. Et une modification du rapport de l'individu à soi, de sa conscience de soi, de son identité du "je". À chaque moment, dans chaque société, un équilibre*

spécifique entre "identité du je" et "identité du nous" s'établit » (VUARIN, 1997 : 46).

L'examen des sociétés contemporaines à l'aune de ces théories donne des résultats contradictoires. Si, de façon générale, on note une accentuation de « l'identité du je » par rapport à « l'identité du nous », on observe, au Nord comme au Sud, de nouvelles formes de relations entre Communauté et État qui mettent en question le postulat durkheimien selon lequel individualisme et communauté sont incompatibles.

Ainsi, au Nord, la situation est caractérisée par la persistance ou l'apparition de groupes « *dont le lien social est celui du sang, de la religion, de la langue, des coutumes, tous ces principes ou traits de la vie sociale que l'on considère généralement comme donnés¹* » qui résultent bien de la différenciation sociale mais ne sont pas pour autant des facteurs d'intégration à la nation : l'ethnicisation de la société américaine, l'apparition de mouvements sociaux post-modernes (féministes, écologistes, homosexuels), ou encore le renouveau de mouvements religieux en sont quelques exemples.

Au Sud, après un siècle de modernisation subie et incomplète (industrialisation faible, division du travail insuffisante, faible croissance économique), se font jour des revendications identitaires à base ethnique qui peuvent être interprétées comme des tentatives désespérées pour se réapproprier une modernité qui ne soit pas privée de sens.

Un point de vue anthropologique sur la modernisation des sociétés africaines

Ici, l'opposition communauté/société est envisagée davantage sous l'angle de la solidarité que sous celui de la morphologie sociale avec, d'un côté « *une solidarité fondée sur la communauté de sang, sur les liens de parenté, sur la proximité locale et sociale, sur l'homogénéité des conditions d'existence, sur le partage de valeurs, de croyances et de représentations communes* » et, de l'autre, « *une solidarité fondée sur la différenciation sociale, sur l'organisation rationnelle de la division du travail, sur la spécialisation des fonctions [...], sur la créativité et sur l'autonomie individuelles, mais aussi sur la concurrence et la compétition du chacun pour soi de l'individuumisme* » (MARIE, 1997 : 54 - 55).

¹ SMELSER (1993 : 207), cité par VUARIN (1997 : 51).

Dans cette optique, les sociétés africaines traditionnelles produisent des personnes¹ qui restent soumises au principe hiérarchique organisant la solidarité communautaire. Il y a bien individuation (au sens où le sujet communautaire est spécifié par son statut, son parcours, ses dispositions personnelles) mais pas individualisation « *si l'on définit ce processus comme celui de la prise de distance, objective et subjective, de la personne vis-à-vis de ses inscriptions et déterminations sociales* » (MARIE, 1997 : 73).

Cette production sociale du sujet communautaire passe par la mise en place de tout un ensemble de représentations et de dispositifs destinés à forger « *un habitus communautaire structuré par les principes de la solidarité, de la hiérarchie, de l'identité collective et de la répression corrélative des pulsions individualistes* » (MARIE, 1997 : 70).

Mais, poursuit A. MARIE (1997 : 85-88), cet enchaînement symbolique à la communauté n'explique que partiellement pourquoi, dans les sociétés africaines contemporaines, malgré le fait que ces deux grands agents de l'individualisation que sont l'État moderne et le capitalisme soient à l'œuvre depuis longtemps, on constate la permanence des formes de solidarité communautaire même dans les milieux urbanisés de longue date et bénéficiant d'un niveau socio-culturel élevé. Selon lui, il faut chercher l'explication à ce phénomène (1) dans l'absence de systèmes de protection sociale (2), dans la crise de l'État post-colonial.

En effet, le désir d'individualisation qui implique pour s'actualiser une libération des entraves communautaires « *ne peut se donner libre cours et se concevoir qu'à partir du moment où deviennent accessibles d'autres formes de solidarité, plus englobantes, contractuelles et régulées par des instances centrales indépendantes et neutres [qui] viennent garantir aux individus cette sécurité sociale que ne leur apporte plus leur communauté d'origine* » (MARIE, 1997 : 87).

Dans ces conditions, on comprend que face à l'incapacité des États africains à mettre en place des systèmes de sécurité sociale accessibles à tous, il est vital de tenir sa place dans les réseaux de solidarité communautaire, « *puisque c'est de cette place et d'elle seule [...] que l'on peut prétendre à de la sécurité sociale : l'assurance-santé, l'assurance-accident, l'assurance-chômage, l'assurance-retraite, l'assurance-décès [...], sans parler de cette assurance qui n'a pas de prix, celle qui donne une identité et une dignité à*

¹ Autrement dit, des *persona*, c'est-à-dire au sens étymologique du terme, des acteurs masqués jouant des rôles qui leur sont dévolus par la communauté mais dont la signification leur échappe au niveau individuel (MAUSS, 1950 : 350 - 351).

tous ceux, les gens "du bas" et "du bas du bas" que la société globale ne traite que par l'indifférence et le mépris » (MARIE, 1997 : 88).

Ce recours à la solidarité communautaire est d'autant plus incontournable que la crise économique a modifié en profondeur le fonctionnement des États post-coloniaux, la diminution des ressources économiques ayant eu pour conséquence de provoquer le blocage ou du moins le freinage des mécanismes de cette relative redistribution des richesses dans les réseaux communautaires qui fondait en partie leur légitimité.

En définitive, du haut en bas de l'organisation sociale, ce sont deux ordres structurellement liés qui sont entrés en crise et se trouvent mis en question : *« C'est la crise de l'ordre communautaire, dont la logique de solidarité redistributive et anti-individualiste est minée par la monétarisation généralisée dans un contexte de raréfaction des ressources [...] mais aussi par les aspirations à l'indépendance et à l'autonomie des fractions traditionnellement les plus dominées, les jeunes hommes et les femmes [...]. C'est en même temps la crise de l'ordre macro-social, dont la logique d'intégration clientéliste et de domination totalisante est mise en cause par la crise économique [...] ainsi que par les revendications démocratiques qui [...] procèdent du constat de la faillite de l'État clientéliste et du rejet grandissant des modes hiérarchiques et autocratiques de gouvernement. » (MARIE, 1997 : 413).*

Au total, on assiste à l'émergence d'une modernité hybride, qui associe de manière originale un modèle communautaire qui se perpétue en se transformant et des processus d'individualisation qui se déploient selon des modalités diverses. Entre individualisme narcissique et soumission à l'ordre communautaire, les individus élaborent des stratégies placées sous le signe du compromis et de l'ambivalence.

Dans cette perspective, les deux cas présentés dans les pages suivantes (une femme chef de famille monoparentale et un homme engagé dans des activités illicites) mettent en évidence à la fois les capacités d'invention et de bricolage de « ceux d'en-bas », et les limites de telles stratégies quand l'État n'assume plus son rôle régulateur.

Deux études de cas sénégalaises¹

Au Sénégal, la crise économique dont on commence à voir les premiers effets dans les années soixante-dix s'est aggravée dans les années quatre-vingt avec les effets des plans d'ajustement successifs (le premier remonte à 1979) imposés par le FMI et la Banque mondiale. On peut dire que si leurs résultats, en termes macro-économiques, se font toujours attendre, par contre leurs incidences sociales négatives sont évidentes au niveau de l'augmentation du chômage (qui dépasse largement le chiffre officiel de 20% de la population active), de la dégradation de la qualité de l'enseignement et des soins médicaux (DIOUF, 1992).

C'est donc dans le contexte d'une paupérisation croissante de la population et d'une crise sociale multiforme que j'ai réalisé, dans le cadre de ce projet de recherche collectif, une enquête dans la ville de Pikine située à la périphérie de l'agglomération dakaroise.

Sali ou l'individualisation malgré soi

Née et grandie en ville, ayant bénéficié d'une scolarisation à l'égal de ses frères, Sali appartient à cette fraction de la population située à la limite entre classe moyenne et prolétariat que la crise a fait basculer dans la pauvreté.

L'analyse de son récit de vie met en évidence un processus d'individualisation en trois temps :

- dans un premier temps, celui de la jeunesse, de l'affirmation de soi, il s'agit d'une *individualisation relative*, négociée, qui n'implique pas une rupture avec la communauté. Au sortir de l'adolescence, Sali s'affirme comme sujet en refusant une union matrimoniale qui lui est imposée par sa famille (mariage arrangé), puis revendique sa liberté pour épouser l'homme de son choix contre l'avis de ses parents (son mari n'est pas de la même ethnie). Et le destin de Sali aurait pu s'épanouir sans entraves si cette union heureuse et féconde (six enfants) n'avait été brisée par le décès subit du mari, révélant alors l'extrême fragilité de sa situation ;

- dans un deuxième temps, *recours à la solidarité communautaire* et exclusion de l'économie de marché. Suite au décès de son mari, Sali se trouve dans l'incapacité de subvenir à ses besoins et à ceux de ses enfants malgré le

¹ Cette analyse reprend de manière synthétique ma contribution à *L'Afrique des individus*, intitulée « Itinéraires individuels à la marge » (WERNER, 1997 : 367 - 403).

versement d'une pension¹. Elle est donc obligée de recourir à l'assistance matérielle de sa famille proche qui, en contrepartie, entend contrôler ses agissements. Une dépendance qui s'avère sans issue, du fait de l'impossibilité dans laquelle se trouve Sali d'accéder aux différents marchés où elle aurait pu se monnayer. Elle est exclue du marché du travail (parce qu'elle est une femme, parce qu'elle manque d'expérience professionnelle, parce qu'elle est dépourvue de diplôme ou de compétence particulière), exclue du marché matrimonial (les hommes ne veulent pas d'une veuve nécessiteuse avec six enfants à charge) et du marché sexuel (elle met un terme à sa vie sexuelle après une grossesse non désirée qui a failli provoquer son bannissement de la maison familiale) ;

- dans un troisième temps, *individualisation sous la contrainte et sans filet de protection*. Après la disparition de ses parents (père et mère) débute une lente et progressive mise à l'écart de la part de sa parenté, qui oblige Sali à se débrouiller par ses propres moyens en mettant en œuvre une stratégie, limitée par la force des choses, à l'instrumentalisation d'un réseau social bricolé et entretenu au jour le jour. Elle consacre ainsi une grande partie de son temps (et de ses faibles ressources) à entretenir un capital de relations familiales, amicales, professionnelles qu'elle met beaucoup d'habileté à transformer en capital économique.

Outre les bénéfices symboliques et psychologiques qu'elle peut tirer de son insertion dans un réseau étendu (la circulation incessante d'une personne à l'autre permet à Sali de rester active socialement parlant et de donner quelque sens à son existence), les avantages strictement économiques ne sont pas négligeables. Elle a la possibilité d'emprunter des petites sommes en cas de besoin, de bénéficier d'un crédit limité de la part des commerçants du coin, de recueillir des dons en espèces ou en nature (du savon, du lait en poudre, du sucre, etc.) qui jouent un rôle d'appoint non négligeable dans une économie gérée au franc CFA près².

En contrepartie, un certain nombre d'obligations en découlent (participation aux cérémonies familiales notamment), auxquelles Sali n'est pas toujours en mesure de faire face d'où le sentiment de « honte » (*rus* en wolof) qu'elle éprouve en permanence par rapport à ses « *moroom* » (terme wolof

¹ Le versement d'une pension par une caisse de retraite est une forme de partage indirect. Ce mode de redistribution est entre les mains d'un appareil bureaucratique, au fonctionnement opaque, incapable d'assurer une distribution régulière des ressources, augmentant ainsi la précarité de Sali, alors même qu'elle bénéficie d'une situation privilégiée.

² Depuis sa dévaluation en 1994, un franc CFA vaut 0,01 FF dans le cadre d'une parité fixe.

désignant les personnes appartenant à la même classe d'âge). Ce statut de débitrice insolvable, jamais en mesure de rembourser ses dettes, que ce soit à ses « *moroom* » ou à ses aînés, est en fin de compte le facteur déterminant de son éviction progressive de la solidarité communautaire¹. Dans la mesure où elle est incapable de participer à cette entraide sélective fondée sur des rapports de réciprocité, ses relations avec sa fratrie se dégradent progressivement au point qu'elle en est réduite à ne compter que sur ses propres forces.

Et si elle parvient tant bien que mal à joindre les deux bouts, si elle survit encore, indestructible et fière, c'est grâce à son flair manœuvrier, à sa capacité de séduction, à l'art consommé avec lequel elle « *creuse un trou pour en boucher un autre* »² et à sa parfaite maîtrise d'un jeu social qui lui permet de faire feu de tout bois.

Dans son cas, le processus d'individualisation d'abord librement assumé puis géré tant bien que mal sous la contrainte des événements peut être vu comme un effet de la crise économique (rétrécissement du marché de l'emploi, raréfaction des ressources) autant que la conséquence des dysfonctionnements de l'appareil d'État.

Ainsi, sur un milieu familial fragilisé par de multiples fractures virtuelles (au premier rang desquelles la polygynie mais aussi les inégalités entre les sexes et entre les générations), la raréfaction des ressources économiques et une concurrence exacerbée dans un contexte de forte croissance démographique se transforment en autant de forces centrifuges favorisant l'éclatement des groupes familiaux et aboutissant à exclure une partie importante de la population des formes traditionnelles du partage.

Ces phénomènes d'exclusion sont aggravés par les carences de l'État qui ne joue pas son rôle régulateur du fait notamment de son impuissance à garantir l'égalité des citoyens devant la loi, dans un contexte caractérisé par la coexistence de plusieurs régimes juridiques (le code civil, le droit islamique, les droits coutumiers). Cette situation est mise à profit par les acteurs sociaux les mieux placés (en l'occurrence, les hommes et les aînés) pour instrumentaliser la tradition à leur avantage. Dans le cas de Sali, par exemple,

¹ Le cas de Sali est loin d'être isolé. En effet, à cause de la crise, la circulation intra-familiale des biens et des services s'effectue souvent des aînés vers leurs cadets alors même que ces derniers sont parvenus à l'âge adulte. De fait, la survie au quotidien de nombre de maisons repose essentiellement sur les épaules de personnes âgées, disposant, au mieux de maigres retraites.

² Traduction, empruntée à NDIONE (1992 : 47), de l'expression populaire wolof : « Rey bukki, suule bukki », littéralement « tuer une hyène pour en enterrer une autre ».

à l'occasion du partage de l'héritage paternel, le droit islamique (nettement en faveur des hommes) a été appliqué tel quel, sans tenir compte d'une évolution des mœurs (la pratique du lévirat tombée en désuétude) qui condamne les veuves au célibat et à la misère¹.

X ou l'individualisation manquée

Le cas extrême mais particulièrement significatif d'un dealer dakarais met en évidence notamment comment la recomposition d'un système politique de type clientéliste se traduit par une relative tolérance des pouvoirs vis-à-vis du développement d'une économie souterraine multiforme (travail au noir, contrebande, petits métiers du secteur informel, trafics en tout genre), qui permet à une fraction importante de la population non seulement de produire mais aussi d'inventer de nouvelles formes de vie sociale.

Né en 1956 d'un père d'origine mauritanienne (décédé la veille du jour de sa naissance et dont il ignore pratiquement tout) et d'une femme vite remariée à un ouvrier du bâtiment, X appartient à ce sous-prolétariat dakarais, laissé pour compte de l'urbanisation. C'est à Dakar qu'il passe son enfance et entreprend une scolarité primaire qu'il ne terminera pas. À treize ans, il entre en apprentissage dans un atelier de menuiserie métallique où il restera plusieurs années jusqu'à ce que, en 1978, pour faire face aux frais occasionnés par le baptême d'un premier enfant, il se lance dans la distribution des psychotropes illicites, d'abord le chanvre indien (ou *yamba*), puis l'héroïne, la cocaïne et le crack.

La voie de l'illégalité ou la pseudo-individualisation

L'implantation d'un système de distribution des psychotropes illicites au sein de la société sénégalaise s'est effectuée dans un contexte caractérisé par l'absence d'une criminalité organisée de type mafieux. De ce fait, le marché est ouvert à n'importe quel individu doté d'un petit capital et résolu à tenter sa chance. C'est ainsi que X, faisant preuve d'audace et d'initiative, allait rapidement parcourir les étapes successives de la carrière d'un dealer ambitieux ; vente au détail dans la rue puis à domicile, leadership d'un réseau

¹ Le cas de cette femme, veuve, chef de famille monoparentale, sans ressources, illustre la féminisation de la pauvreté, en augmentation rapide tant au Nord qu'au Sud.

de revendeurs, approvisionnement direct auprès des producteurs, insertion dans des filières internationales de distribution, etc¹.

La sphère des activités illicites ne constitue que l'un des versants du marché global et, en tant que tel, un débouché pour nombre de jeunes exclus du marché du travail et attirés par le caractère particulièrement lucratif des activités illicites (WERNER, 1992). Dans ces conditions on comprend qu'il ne manque pas de candidats prêts à affronter l'opprobre social et à risquer des années de prison pour tenter de s'enrichir, même si cette réussite économique est le plus souvent sans lendemain, du fait notamment des redistributions importantes qui sont opérées dans les divers réseaux sociaux dans lesquels ils sont insérés.

Comme l'explique X, ces dépenses ostentatoires font partie du « job » de dealer. Le fait d'être « populaire » va attirer une clientèle de plus en plus nombreuse et diversifiée, avec notamment l'apparition de clients et amis « bien placés » (dans la police ou le gouvernement) susceptibles de fournir des informations sur les opérations de répression (rafles). Quant aux fournisseurs, ils seront favorablement impressionnés par cet étalage de richesse et feront plus facilement crédit. De manière plus diffuse, ce fait prévient aussi les risques d'agression magique (maraboutage ou *liggey* en wolof) ou de délation.

Cela dit, la prodigalité manifestée par X reste avant tout orientée vers sa parenté immédiate et ceci pour deux raisons :

- d'une part, à cause de sa volonté d'assumer son statut d'aîné, avec tout ce que cela comporte d'obligations et de responsabilités, seule façon possible d'être respecté au sein de sa famille ;

- de l'autre, parce qu'en redistribuant ainsi une partie de ses richesses dans sa parentèle, il assure ses arrières. Par exemple, en cas d'arrestation, ce sont ses parents qui se mobiliseront pour payer les services d'un avocat et « graisser » les agents de l'appareil judiciaire (magistrats) afin d'accélérer sa libération.

Cette corruption qui atteint l'État au cœur de son pouvoir de justice et met en question sa capacité d'imposer une instance symbolique fondatrice, la Loi, située au-dessus des particularismes sociaux, culturels ou religieux,

¹ À ce propos, il faut souligner que la mondialisation du narcotrafic et le développement des activités liées à la production et à la distribution des psychotropes illicites dans des pays qui, comme le Sénégal, n'avaient pas de tradition en la matière apparaît indissociable du processus de globalisation économique et des bouleversements de toutes sortes qui en dérivent (LEONARD, 1998 : 8).

constitue sans nul doute un obstacle majeur aux processus d'individualisation, au même titre que l'impossibilité de trouver une place sur le marché du travail ou l'absence de systèmes de protection sociale.

Ces carences de l'État en matière de justice, d'éducation, d'emploi, favorisent par ailleurs l'émergence d'organisations de nature confessionnelle qui jouent le rôle de structures d'accueil et de protection, où se rassemblent les exclus, les marginaux, les isolés, les déviants. Ainsi, en période critique, lorsque l'aventure individuelle tourne mal et que la famille ne peut plus assurer son rôle de soutien, le dernier recours pour des jeunes au bout du rouleau est souvent le marabout et la communauté des *taalibe* (ou disciples) de la même confrérie¹. C'est ainsi que X, devenu au fil des années un toxicomane à la cocaïne et au crack, finit par s'effondrer psychologiquement et physiquement. Il trouve alors refuge dans une communauté mouride où il mène une vie fruste (mendicité) consacrée à la prière et où il se désintoxique du crack et de l'héroïne.

Mais le succès de la confrérie mouride auprès de la jeunesse urbaine ne tient pas seulement à sa nature d'espace-refuge, à égale distance de l'État répressif et de la dépendance communautaire. Plus profondément, elle apparaît comme un espace d'individualisation au sens où les individus sont interpellés en tant que tels et non comme représentants de leur communauté originelle.

Bricoleurs inventifs contre hyper-marchandisation

Accentuée par l'effet des Plans d'Ajustement Structurel, la crise économique provoque des remaniements en profondeur aboutissant à exclure une partie importante de la population, à la fois du marché du travail et des formes traditionnelles du partage. Dans ces conditions, les individus se livrent à une véritable expérimentation sociale dans le but de créer un espace intermédiaire entre l'économie de marché et les échanges don/contre-don.

L'analyse du cas de Sali a mis en évidence cette possibilité pour l'individu de manipuler à son avantage le lien social. Elle instrumentalise un réseau de soutien qui déborde largement le cadre des relations de parenté données, pour englober une majorité de relations acquises.

¹ Ce terme, qui est une mauvaise traduction du mot arabe « *tariqa* » (la voie), désigne des ordres religieux – relevant d'une très ancienne tradition mystique musulmane (le soufisme) – qui, historiquement, ont toujours recruté leurs fidèles parmi les pauvres et les exclus des villes.

Quant à X, s'il défie l'autorité de l'État du fait de son insertion dans le secteur illicite de l'économie informelle, il reste cependant attaché aux normes et aux valeurs qui assurent la reproduction de sa communauté d'origine et il prend volontairement sa place dans la redistribution clientéliste à l'échelle sociétale.

On observe ainsi l'émergence d'une économie « métisse » qui ressortirait à la fois du don et du contre-don (ce qui circule est au service du lien) et de l'économie du marché (le lien social est instrumentalisé) en fonction de stratégies imposées par la nécessité. Cet enchaînement de l'économique dans le social peut être interprété, selon le point de vue adopté, comme un reliquat du passé communautaire destiné à se dissoudre dans la marchandisation généralisée ou, au contraire, comme une voie possible à son dépassement (LATOUCHE, 1998).

Conclusions

La conclusion qui se dégage de l'ensemble de ces recherches débouche sur le constat ambigu d'une individualisation sans individualisme.

D'un côté, il y a bien en effet individualisation dans la mesure où les sujets sont de moins en moins dépendants de leurs appartenances et de leurs identités communautaires et qu'ils sont de plus en plus intégrés dans d'autres types de rapports sociaux (en tant que travailleurs, citoyens, croyants, militants, etc.) qui ont en commun de les interpeller en tant qu'individus : *« C'est peut-être là le fait essentiel : la pluralité des champs sociaux et des systèmes discursifs qui leur donnent sens, les sanctionnent et les légitiment, leurs logiques divergentes et souvent incompatibles, l'incohérence que ceci institue dans les faits et dans les esprits [...], tout cela est appel et ouverture à la seule cohérence possible à court terme [...] : celle que peut élaborer, en construisant désormais sa propre histoire de vie, par bricolages successifs, à coup de compromis, de créations hybrides [...], l'individu lui-même, qui s'affirme dès lors [...] en tant qu'acteur et sujet »*¹.

Dans le cas du Sénégal, cet apprentissage de la complexité culturelle se déroule sur l'arrière-plan des deux grands systèmes de référence et de significations – d'un côté, l'État laïque et républicain, héritier de l'État colonial et, de l'autre, les diverses confréries musulmanes – qui entretiennent

¹ *L'Afrique des individus*, conclusions : 411.

une relation complexe, à la fois complémentaire et antagoniste. Il s'agit de deux registres de significations relevant de légitimités différentes, deux conceptions du monde auxquelles les enfants sont exposés très tôt avec le passage habituel à l'école coranique et la scolarisation obligatoire dans l'école laïque. Mettant à profit les contradictions existant entre ces deux mises en ordre du monde, entre ces deux grands systèmes de sens et d'action, les sujets déploient toutes sortes de stratégies, allant du compromis instable à la duplicité assumée, pour s'émanciper de la tutelle des grands récits collectifs, au risque de se perdre dans une fragmentation existentielle ingérable.

D'un autre côté, « *l'individualisme au sens post-moderne et commun du terme, – l'indépendance comme valeur suprême, le repli sur la sphère privée de l'existence, le souci exclusif de soi, le désintéret pour les enjeux collectifs et l'idée selon laquelle l'individu aurait à construire seul sa propre histoire de vie et à lui donner, seul, de la valeur et du sens – cet individualisme-là est clairement apparu comme impossible et impensable dans l'Afrique contemporaine. D'une part, en effet, parce qu'il n'y est soutenu par aucun discours collectif, par aucune tradition de pensée et que, au contraire, la longue durée [...] a forgé sans désemparer des "structures sociales de la personnalité" mettant l'accent sur "l'identité du nous" [...]. D'autre part, également, parce que jusqu'à ce jour, faute d'avoir mis en place des mécanismes institutionnels (bureaucratiques et impersonnels) de protection sociale et de redistribution des revenus [...], l'État ni la société globale n'ont pu vraiment déposséder les communautés originelles de leur fonction essentielle de toujours, celle d'être des "unités de survie" (N. ELIAS) pour les individus qui continuent d'y trouver leur sécurité, leur identité et le sens de leur existence* »¹.

Dans cette optique, l'évolution actuelle de la société sénégalaise incite au pessimisme. Elle ressemble de plus en plus à un marché où les enjeux collectifs ont disparu pour laisser place à la lutte pour l'argent et à la recherche d'une identité. La société n'a plus d'unité et donc aucune catégorie sociale, aucun discours n'a plus le monopole du sens. Dans ces conditions, en l'absence de principes d'organisation sociale sans lesquels la liberté et la justice sont impossibles, cette société risque de devenir un champ de bataille où s'affronteront, sans médiation, la logique du marché mondial et celle des pouvoirs qui parlent au nom d'une identité culturelle, à l'instar de la

¹ *Ibid.*, p. 415.

Casamance où s'opposent les armes à la main l'État sénégalais et les partisans d'une indépendance fondée sur une base ethnique.

Bibliographie

DIOUF M. (1992) ; « La crise de l'ajustement », in *Politique africaine*, 45 : 62 - 85.

DUMONT L. (1983) ; *Essais sur l'individualisme*, Paris, Seuil.

DURKHEIM E. (1994) ; *De la division du travail social*, Paris, PUF, (Première édition, 1893).

ELIAS N. (1991) ; *La Société des individus*, Paris, Fayard. (Première édition, 1939).

LATOUCHE S. (1998) ; *L'Autre Afrique : entre le don et le marché*, Paris, Albin-Michel.

LEONARD E. (1998) ; « Drogue et reproduction sociale dans le Tiers-Monde », in *Autrepart*, 8 : 5 - 18.

MARIE A. (1997) ; « Du sujet communautaire au sujet individuel », in MARIE A. (éd.) ; *L'Afrique des individus*, Paris, Karthala : 53 - 110.

MAUSS M. (1950) ; *Sociologie et anthropologie*, Paris, PUF,

MBEMBE A. (1992) ; « Traditions de l'autoritarisme et problèmes de gouvernement en Afrique sub-saharienne », in *Africa Development*, XVII : 37 - 64.

NDIONE E.S. (1992) ; *Le Don et le recours*, Dakar, Enda.

SMELSER N.J. (1993) ; « Le lien problématique entre différenciation et intégration », in

BESNARD P., BORLANDI M., VOGT P. (éds), *Division du travail et lien social. La thèse de Durkheim un siècle après*, Paris, PUF : 259 - 278.

VUARIN R. (1997) ; « Un siècle d'individu, de communauté et d'État » MARIE (éd.) *L'Afrique des individus*, Paris, Karthala : 19 - 52.

WERNER J.F. (1992) ; « La distribution des psychotropes illicites à Dakar », in *Psychotropes*, VII, 3 : 93 - 101.

WERNER J.F (1997) ; « Itinéraires individuels à la marge », in MARIE A. (éd.) *L'Afrique des individus*, Paris, Karthala : 367 - 403.

Le rôle des stratégies inter-entreprises dans l'universalisation des comportements

Bruno CLAVERIE et Sofiane TAHI

Université de Perpignan

Longtemps considérées par les entreprises comme un ultime recours, les stratégies inter-entreprises connaissent depuis une vingtaine d'années un essor sans précédent (aux États-Unis, par exemple, les accords sont passés de 5100 en 1987 à plus de 20000 en 1992).

Cette évolution n'est, toutefois, pas sans conséquences. Outre la stimulation de la mondialisation, les stratégies inter-entreprises ont eu un impact sur l'aspect comportemental des entreprises et des consommateurs. Concernant les entreprises, les coopérations inter-firmes se sont longtemps heurtées aux problèmes relevant des cultures propres aux firmes contractantes (modes de management et d'organisation différents...). Progressivement, et face aux aléas des marchés, les entreprises partenaires se sont adaptées aux changements, en uniformisant leurs comportements respectifs, apprenant ainsi à collaborer en dépit des différences culturelles. Quant aux consommateurs, leurs disparités comportementales ne cessent de s'atténuer, gagnant dans certains domaines le stade de « l'universalisation des besoins », ce phénomène étant soutenu par des facteurs tels que la circulation rapide et planétaire de l'information (Internet, les médias, les flux migratoires...). Les groupements d'entreprises ont, pour leur part, vigoureusement participé à cette quasi-homogénéisation de la demande (normalisation de l'offre, uniformisation des politiques publicitaires...).

C'est, donc, dans l'optique de cette universalisation des comportements que nous tenterons, à travers cette intervention, d'analyser les nouveaux aspects comportementaux des entreprises, en tant qu'acteurs sociaux, ainsi que ceux des consommateurs. Cette analyse nous permettra de mesurer l'étendue de l'interaction pouvant exister entre ces deux agents économiques dans le cadre d'une interdépendance liée à la mondialisation.

Émergence des stratégies inter-entreprises

Les différentes études menées sur la coopération inter-firmes convergent vers un résultat similaire : si la coopération entre les entreprises n'a rien d'original, la vague d'accords coopératifs à laquelle nous assistons depuis une quinzaine d'années est, elle, sans précédent. Cette croissance fulgurante a été soutenue, entre autres, par l'apparition, puis le développement de nouveaux secteurs industriels (OCDE, 1986). Ces secteurs reposent, par leur nature, sur la coopération entre plusieurs industries à la fois¹.

En fait, la structure d'un secteur exerce une forte influence sur la détermination des règles du jeu concurrentiel et sur les stratégies auxquelles la firme a la possibilité de recourir (PORTER, 1980). C'est ainsi que des secteurs tels que celui des services et d'ingénierie informatique (SSI) connaissent un recours croissant aux stratégies inter-entreprises. De même, un secteur comme celui des multimédias a connu, en trois ans seulement, une augmentation des rapprochements entre ces entreprises de plus de 1000% (Tableau 1).

Tableau 1. Le nombre de stratégies inter-entreprises dans le domaine du multimédia²

Année	Nb d'opérations
1993	23
1994	50
1995	254

Source : Mouline, 1996.

¹ Nous pouvons citer, à titre d'exemple, le secteur des multimédias qui repose sur la coopération entre les secteurs de l'imagerie, des télécommunications, de l'informatique... .

² Près de 80% des accords représentent des alliances conclues entre les entreprises du secteur. Seulement 20% représentent des opérations de fusions/acquisitions.

Géographiquement, depuis la fin des années quatre-vingt (Tableau 2), les stratégies inter-entreprises bénéficient d'une étendue mondiale (CONTRACTOR, LORANGE, 1988). Bien que la triade¹ reste la zone économique la plus dynamique en termes de nombre et d'importance des accords, nous assistons depuis quelques années à une prolifération massive des accords de coopération dans d'autres pays, notamment ceux en voie de développement. En effet, les différentes politiques de transition menées dans la plupart des pays d'Europe de l'Est et d'Asie (comme la Chine par exemple) ont favorisé cette prolifération.

Le nombre d'accords à court et moyen terme ne cessera de croître au niveau mondial connaissant ainsi un effet « boule-de-neige ». En fait, « la coopération ravive la coopération ». La pression de la concurrence, de plus en plus groupée, pousse les entreprises à se réorganiser et à se concentrer afin de sauvegarder leur compétitivité (VAN MIERT, 1995). Les entreprises ont compris que dans un monde aussi complexe qu'incertain, face à des partenaires regroupés et menaçants, il devient préférable de ne pas être seul (OHMAE, 1989).

Tableau 2. Répartition des accords par combinaison des zones géographiques des partenaires²

Zone économique	Pourcentage
Intra - CEE	30,8 %
USA - CEE	25,8 %
CEE - Japon	10,1 %
USA - Japon	8,4 %
Intra - USA	8,4 %
CEE - Reste du monde	7 %
USA - Reste du monde	4,2 %
Autres zones économiques	5,4 %

Source : Hergert, Morris, 1988.

Face à cette ampleur substantielle que prennent les stratégies inter-

¹ La triade désigne la zone économique américaine, européenne et japonaise.

² Étude menée sur 839 cas de coopération étudiés.

entreprises, les différentes recherches relancent constamment le débat sur la nature même de ce mode de développement. L'évolution quantitative des coopérations a engendré l'évolution de leurs formes ainsi que de leur nature. De ce fait, ce concept évolutif rend la tâche difficile lorsqu'il s'agit de déterminer et de mesurer les impacts de ces accords sur les entreprises et donc sur les différents marchés qui constituent l'environnement principal. Cette difficulté est amplifiée par l'absence d'une « théorie de la gestion » (COLASSE, PAVE, 1996).

Définition des stratégies inter-entreprises :

Nous entendons par stratégies inter-entreprises toutes les actions menées par une ou plusieurs entreprises ayant pour but de recourir à des compétences externes afin d'optimiser la conduite d'un projet donné. Ces compétences peuvent incarner des biens, des services ou encore des informations (MARITI, SMILEY, 1983). Ces recours peuvent déboucher sur une entente concernant un échange de compétences ou de savoir-faire ou bien sur une acquisition pure et simple d'une entité et, donc, de ses compétences.

Dans le premier cas, les stratégies inter-entreprises sont considérées de type coopératif. Le second cas concerne toutes les stratégies inter-firmes de « croissance externe ». Toutefois, certains auteurs (BRILMAN, 1995 ; OHMAE, 1989 ; PORTER, 1996 ; JASPERT, RIEBEL, 1998) réfutent cette distinction en confondant les alliances et les fusions/acquisitions (Tableau 3). Notre distinction repose principalement sur le degré d'implication des partenaires ainsi que sur le degré de leur dépendance.

Les stratégies inter-entreprises de type coopératif

La définition des stratégies inter-entreprises, malgré leur histoire séculaire, suscite un large débat entre les chercheurs. En effet, les études proposées pour définir ce type de stratégies sont nombreuses. Cependant, et du fait de la complexité du phénomène (BOUAYAD, 1996), les contours de ce type de relations restent aussi flous qu'équivoques. Outre cette complexité, les divergences sont dues à l'évolution rapide du concept coopératif et des nouvelles formes relationnelles coopératives... De plus, la nature de l'approche (selon qu'elle est théorique, empirique...), l'importance actuelle accordée à la coopération comme stratégie de « mode », la diversité des horizons de recherche (juridique, stratégique...) sont autant d'éléments qui s'ajoutent aux facteurs préalablement cités.

Ainsi, le terme même désignant une relation à travers laquelle deux ou plusieurs entreprises s'impliquent pour un projet donné varie selon les

auteurs, incluant un panel de relations inter-firmes tellement large que l'on se demande ce qui n'est pas coopération (JOLLY, 1996).

Tableau 3. Les différentes formes inter-organisationnelles susceptibles d'être considérées comme des alliances stratégiques¹

Auteurs / formes	Année	1	2	3	4	5	6
Killing	1983/88	+		+		+	
Harrigan	1987/88	+		+		+	
Hamel, Doz & Prahalad	1989	+	+	+		+	
Jordee & Teece	1989	+	-	+	+	+	-
Ohmae	1989		+		+		+
Littler & Wilson	1990	+	+	+	+	+	+
Roos	1990	+	-	+	+	+	+
Bleeke & Ernst	1991	+	-	+		+	-
Lorange & Ross	1991	+		+	+	+	+
Brilman	1995	+	+	+	+	+	+
Porter	1996	+	+	+	+	+	+
Jaspert & Riebel	1998	+	+	+	+	+	+

Source : Données croisées avec celles de Hellman, Hovi et Nieminen, 1992.²

¹ L'expression d' «alliances stratégiques», comme nous le verrons plus loin, est reprise par les auteurs comme une expression générique désignant toutes les relations pouvant exister entre les entreprises.

² Légendes du tableau:

1 : Accords de distribution et de marketing

2 : Les accords de licence

3 : Accords technologiques et de R&D

4 : Consortiums

5 : Joint-venture

6 : Fusions et Acquisitions.

Symboles :

“+” : Les auteurs soutiennent que la forme peut être considérée comme une alliance stratégique.

“-” : Les auteurs ne considèrent pas la forme comme une alliance stratégique.

“vide” : Les auteurs ne se prononcent pas.

Dans la littérature, la coopération, la collaboration, les alliances, les joint-ventures, les coalitions, les partenariats... constituent une multitude de termes interchangeable et génériques (LITTLER, WILSON, 1990 ; HELLMAN, HOVI ET NIEMINEN, 1992 ; LITTLER, LEVERICK, 1995), désignant les stratégies inter-firmes de type coopératif¹.

PORTER (1996) confond alliance, acquisition et coalition, considérant ces deux dernières comme des formes possibles d'alliance, alors que GARRETTE et DUSSAUGE (1991, 1995) établissent une distinction claire entre les alliances et les fusions/acquisitions. Toutefois, ces mêmes auteurs (GARRETTE, DUSSAUGE, 1995) remplacent les termes de collaboration, de partenariat, d'accords de coopération par celui d'alliances.

Pour ROOT (1988), les accords de coopération sont considérés comme « *toutes formes de coopération à long terme entre deux ou plusieurs entreprises indépendantes dans le cadre d'une activité dans le but d'un gain économique mutuel* ». Ce type d'accords est également, considéré comme étant une rencontre entre deux ou plusieurs entreprises afin de donner naissance à une idée, à un produit, à une autre entreprise ou à une recherche qui incorpore les meilleurs caractéristiques de chacun des partenaires (LORANGE, ROSS, BRONN, 1992).

Plus récemment, GARRETTE et DUSSAUGE (1995) assimilent les alliances à toutes les « *associations entre plusieurs entreprises indépendantes qui choisissent de mener à bien un projet ou une activité spécifique en coordonnant les compétences, moyens et ressources nécessaires plutôt que de mettre en œuvre ce projet ou activité de manière autonome, en supportant seules les risques, et en affrontant seules la concurrence ; ou encore de fusionner entre elles ou de procéder à des cessions ou acquisitions d'activités* ».

De manière générale, nous pouvons conclure que les stratégies inter-entreprises de type coopératif représentent toutes les « *ententes coopératives légales qui concernent deux ou plusieurs entreprises indépendantes qui mettent en commun leurs ressources et/ou leur savoir faire nécessaire afin de mener à bien, au moins, un projet commun préalablement défini* » (TAHI, 1998).

¹ Le terme « collaboration » étant le plus utilisé dans la littérature anglo-saxonne (Cf. NALLEAU, VASSEUR, 1998).

Les stratégies inter-entreprises de croissance externe

Contrairement au premier type, les stratégies inter-entreprises de croissance externe reposent sur l'acquisition pure et simple par une entreprise des compétences et/ou du savoir faire d'une autre entreprise concurrente ou potentiellement concurrente. Deux principaux types de relations peuvent être cités dans le cadre de ces stratégies. Il s'agit essentiellement des opérations de fusions et/ou acquisitions (voir tableaux 4 et 5) et des offres publiques¹ (voir tableau 5). Ces dernières (telles les stratégies inter-entreprises de type coopératif) ont connu une évolution sensible durant ces dernières années.

Selon l'AFNOR², il s'agit de toutes « les opérations par lesquelles deux ou plusieurs sociétés se réunissent pour n'en former qu'une seule, soit par l'absorption d'une ou plusieurs sociétés par une autre, soit par la réunion des sociétés objet de la fusion dans une société nouvelle créée à cet effet ».

Tableau 4. Évolution du nombre d'acquisitions entre 1984 et 1989

	1984	1985	1986	1987	1988	1989
France	200	280	300	900	1000	1400
États-Unis	3000	3200	4000	5000	5500	--

Source : Ministère de l'industrie, in BARTHELEMY, METZ-LARUE, 1991.

Tableau 5. Les rapprochements des sociétés cotées³

Opérations	Nb d'opérations 1996	Valeurs des opérations (1996)	Nb d'opérations 1995	Valeurs des opérations (1995)	Variation en %
Offres publiques (O. P. A.)	145	46 190,33	134	25 475,64	+ 81,3 %
	60	42 069,62	52	16 198,10	+ 159,7%
Fusions	26	73 614, 22	10	33 067,00	+ 122,6 %

Source : Commission des Opérations Boursières (p. 214)

¹ Les offres publiques représentent: les Offres Publiques d'Achat (O.P.A.), les Offres Publiques d'Achat Hostile, les Offres Publiques d'Échange.

² AFNOR : Association Française de NORmalisation. Art. 371, alinéa 1 ; loi du 4 juillet 1996.

³ Valeurs estimées en millions de francs.

Les conséquences des stratégies inter-firmes sur les aspects comportementaux des entreprises

L'éclosion d'une nouvelle culture d'entreprise

N'étant plus réservées à une seule catégorie d'entreprises ni à une zone géographique précise, les stratégies inter-firmes bénéficient, aujourd'hui, d'un large champ d'application. Au niveau de la taille des entreprises, la coopération regroupe, désormais, autant les grands groupes que les petites et moyennes entreprises (BROUThERS K. D., BROUThERS L. E., WILKINSON ; 1995). En effet, si les multinationales furent les pionnières dans le domaine de la coopération, les entreprises de taille moindre et ayant recours à la coopération ont connu depuis quelques années une explosion, et ce précisément depuis le début des années 90 (Cf. Tableau 6). La modification des marchés sous l'impulsion des diverses concentrations a largement contribué à ce nouveau phénomène. Les entreprises s'imprègnent d'une nouvelle culture d'entreprise basée sur des intentions coopératives. Outre l'implication d'entreprises de tailles similaires, les alliances entre firmes de tailles différentes ne cessent de voir le jour.

Tableau 6. L'évolution du nombre des micro-groupes en France¹

	1983	1986	1989	1992	1995
Nombre des micro-groupes	600	900	1450	2800	6700

Source : INSEE première, 1997.

Par ailleurs, l'ouverture de certaines économies, jusque-là basées sur des entreprises nationales, repose sur la coopération entre ces dernières et des firmes privées (ROOT, 1988) dans le cadre des stratégies inter-entreprises. De tels exemples peuvent être relevés dans le cas des accords sino-étrangers.

Un autre changement dans la nature des coopérations doit être souligné : il s'agit des accords regroupant des entreprises de secteurs différents (le multimédia par exemple) sans omettre la nature internationale qui ne cesse d'impliquer des firmes de nationalités, et donc de cultures, tout à fait différentes.

¹ Les micro-groupes comptent, en moyenne, trois entreprises de taille modeste (moins de 500 salariés).

Devant ces nouvelles tendances des stratégies inter-entreprises, les firmes ne cessent de modifier leurs cultures afin de répondre aux différences pouvant découler d'un quelconque rapprochement. Cette nécessité d'adaptation culturelle est d'autant plus importante qu'une même entreprise peut, à la fois, mener plusieurs contrats de collaboration (entreprise étrangère et/ou nationale et/ou publique et/ou privée et/ou d'un même secteur et/ou d'un secteur différent).

Conscientes que les incompatibilités culturelles et organisationnelles peuvent susciter des problèmes majeurs (HLADIK, 1988 ; KILLING, 1988 ; DOZ, 1994 ; HARRIGAN, 1995), les entreprises ne cessent de revoir et d'adapter leur management, leurs connaissances culturelles, leurs processus de résolution...(HARTNELL, 1994 ; BROUTHERS K. D., BROUTHERS L. E., WILKINSON, 1995) finissant par converger vers une « quasi-universalisation » de leurs comportements.

L'imposition de produits « normalisés »

Suite à des alliances avec leurs homologues, certaines entreprises ont pu « imposer » des normes technologiques donnant naissance à des produits dits « normalisés ». Ce type de situation n'est pas rare. À ce titre, nous pouvons reprendre l'exemple du magnétoscope grand public : en 1956, le marché de l'électronique découvrit le magnétoscope. Il s'agissait initialement d'un produit « non fini technologiquement » et qui ne trouvait comme acheteur que certaines institutions telles que l'armée par exemple. La société américaine *Ampex*, première à avoir commercialisé le magnétoscope, proposait en début de vie du produit des prix relativement élevés du fait des coûts technologiques de sa fabrication. Les premières entreprises ne s'intéressèrent à la fabrication du magnétoscope grand public que dans les années soixante et soixante-dix. Il s'agissait principalement de *Matsuchita*, *JVC* et *Sony*. Après l'entrée de ces entreprises sur le marché, les standards de fabrication différaient d'une société à une autre. On distinguera le « Betamax » de *Sony*, le « V. Corded » de *Sanyo* et *Toshiba* et enfin le « VX 1000 » de *Matsuchita*.

À la fin de 1967, *JVC* lança son format « VHS ». Ce format offrait plusieurs avantages concurrentiels parmi lesquels son prix moins cher, ses améliorations technologiques, sa facilité de fabrication, sa durée de deux heures au lieu d'une heure pour les autres formats... Ces avantages ont rapidement permis au « VHS » de dépasser, en 1979, le « Betamax » de *Sony*. En 1988, *JVC* a permis à son format « VHS » de devenir le format standard pour la fabrication des magnétoscopes grand public.

Comment une entreprise, de taille aussi modeste dix ans plus tôt, avait pu s'imposer sur le marché mondial des magnétoscopes, en imposant par la même occasion, au niveau mondial, un produit unique ? La réponse nous conduit directement à la coopération et aux stratégies inter-entreprises.

En effet, *JVC* n'ignorait pas, à la fin des années soixante-dix, son principal handicap : sa taille. Pour y remédier, l'entreprise avait opté pour le partenariat avec différentes autres entreprises susceptibles de lui apporter l'atout qui lui permettrait de s'imposer sur le marché mondial.

La dynamique stratégique de *JVC* se manifesta principalement en Europe et aux États-Unis. La force de *JVC* résidait dans le domaine de la distribution, et ce à travers les nombreux accords d'approvisionnement signés avec d'autres entreprises. Parmi ces accords, nous citerons celui signé avec l'américain *RCA*, par exemple.

En Europe, les négociations en 1977 avec le britannique *Thorn Emi*, l'allemand *Telefunken* et le Français *Thomson* donnèrent naissance à *J2T*. La *J2T* est une joint-venture européenne destinée à la fabrication de magnétoscopes grand public sous licence *JVC*. Les trois usines européennes de *J2T* avaient initialement pour but d'assembler des composants venus directement du Japon. Au fur et à mesure du partenariat, l'assemblage laissa progressivement place à la fabrication intégrale des magnétoscopes (en sous-marque) pour atteindre en 1987 le chiffre de 800 000 appareils (60% des ventes de *JVC*)...

De tels exemples sont assez nombreux, notamment dans les secteurs de la haute technologie (Cf. le cas de *Microsoft Word*). De plus, l'avenir semblerait soumis à de telles pratiques. Les différentes alliances conclues entre les fabricants de téléviseurs grand public (qui se livrent à des « batailles entre blocs » d'entreprises) afin de concevoir, produire puis commercialiser les téléviseurs de demain (les écrans plats à plasma) promettent un scénario identique à celui du magnétoscope grand public. En effet, ce secteur a enregistré plusieurs rapprochements à l'image des accords conclus entre *NEC* et *Thomson*, *Canon* et *JVC*, *Sony* et *Sharp/Philips* et plus récemment, en août 1998, *Fujitsu* et *Philips* (TAHI, 1998).

La maîtrise large des marchés

Une maîtrise large des marchés suppose autant celle d'une multitude de secteurs qu'une large gamme de produits dans un même secteur. C'est dans cette optique que certaines entreprises, en se basant sur des opérations d'alliances et/ou de fusions/acquisitions ont pu prendre le contrôle de

plusieurs secteurs à la fois et, par la même occasion, de bon nombre de produits. C'est en se basant sur ce type de stratégies que *Vivendi* (ex. *Générale des Eaux*)¹ a pu asseoir son contrôle sectoriel et de produit. De ce fait, l'influence de ce type d'entreprises sur les aspects comportementaux de l'ensemble des acteurs concernés par le marché ne cesse de prendre de l'importance.

Sur le plan sectoriel, *Vivendi*, à travers ces différentes stratégies inter-entreprises, contrôle plus de dix secteurs différents : la téléphonie (à travers son acquisition de *Cegetel*, *SFR* et *Tam-Tam* par exemple), le télévisuel (*NC Numéricable*), le tourisme et l'hôtellerie (*CNIT*, *Hôtel Libertel*...), la presse (*L'Express*, *L'Expansion*, *Delta Diffusion*...), l'affichage (*Comareg*), les multimédias (*Havas Interactive*), le traitement des eaux (*Générale des Eaux*, *Générale des Eaux Allemagne*...), le conseil et les stratégies (*Espace et stratégie*), l'édition (*Dalloz*, *France Loisirs*, *Dunod éditeurs*...) et le bâtiment, les travaux publics, l'ingénierie et les travaux électriques, les travaux routiers, thermiques-mécaniques (groupe *SGE*). De plus, chaque filiale de *Vivendi* repose sur des coopérations avec d'autres entreprises. Ainsi, la dernière filiale citée, *SGE*, fédère plus de 1000 entreprises présentes dans tous les secteurs de la construction. Elle représente également plus de 52 milliards de francs de chiffre d'affaires (dont 15 milliards réalisés à l'international) et plus de 73.000 salariés.

Cette étendue sectorielle (et géographique) permet à *Vivendi* d'imposer une politique de groupe particulière, propre à sa culture d'entreprise. La réalisation des ouvrages s'effectue similairement dans tous les pays où *Vivendi* est installée, la présence multi-sectorielle crée une interdépendance des actions stratégiques menées au niveau mondial, ce qui a pour conséquence une quasi-homogénéisation de l'offre. Cette homogénéisation est amplifiée du fait que des entreprises telle que *Vivendi* arrivent à influencer les consommateurs « grâce » à leur maîtrise d'une large gamme de produits, notamment ceux pouvant avoir un impact direct sur la « demande ».

En effet, sur le plan des gammes de produits, *Vivendi* dispose de véritables atouts, susceptibles d'engendrer des modifications sensibles de la « demande ». Ainsi, en absorbant *Havas* (le 14 mai 1998) *Vivendi* s'est retrouvée à la tête d'une impressionnante gamme de produits dans le domaine

¹ Par décision de l'Assemblée Générale du 15 mai 1998, la *Compagnie Générale des Eaux* s'appelle désormais *Vivendi*. En revanche, les activités "Eau" du groupe sont regroupées sous le nom de *Générale des Eaux*.

de l'édition, du multimédia et de la publicité, trois types de produits en contact direct avec les consommateurs et pouvant engendrer un « modelage » comportemental. Le poids de Havas sur ces trois marchés est considérable. Le groupe gère, à la fois, un large portefeuille d'activités et une immense gamme de produits. Dans le domaine de la presse, nous pouvons enregistrer à son actif plus de 50 titres de presse grand public ainsi que près de 30 titres édités à l'étranger. Ces éditions à l'étranger passent, elles aussi, par une série de stratégies inter-entreprises nouées entre *Vivendi* (via *Havas*) et *Agepe* l'Italien, *Cetisa Boixaren* l'Espagnole et *The Builder Group* le Britannique. Les journaux gratuits sous contrôle sont au nombre de 145, tous édités également dans le cadre d'une coopération avec le Français *Comareg* et le Belge *Vers l'Avenir*.

Côté « salons », on n'en dénombre pas moins de 60. Une cinquantaine de salons internationaux sont organisés en France dont le *SIAL* (Salon International de l'Agro-alimentaire). La dizaine restante se déroule à l'étranger et concerne six pays culturellement différents : la Belgique, l'Espagne, l'Argentine, la Chine, le Vietnam et Singapour.

Dans le domaine de l'édition, nous pouvons relever plus de 45 marques, couvrant plusieurs domaines (*Larousse*, *Nathan*, *Bordas*, *Le Robert*, *Dalloz*, *Dunod*, *Masson*, *Laffont*...).

Outre les 100 CD ROM et les 16 services en ligne dans le domaine des multimédias, *Vivendi* (via *Havas*) maîtrise la gestion de plus de 100.000 panneaux d'affichage dans 8 pays européens et dans plus de 170 aéroports internationaux, ainsi que quelque 220 agences de publicité dans plus de 65 pays de par le monde.

D'autres entreprises dans d'autres domaines, à des degrés différents, ont adopté des stratégies similaires. Ainsi, l'apparition de nouvelles générations ayant *Coca-Cola* ou *Pepsi Cola* pour « liquide vital », *Mac Donald's* comme référence gastronomique, *Blue Jeans* pour habilleur, de « nouveaux CD » de chez *Virgin* pour art, des ouvrages « spécifiques » pour lecture, le *skate* pour sport... ne s'est pas faite spontanément, au contraire. Derrière, toute une stratégie de firme d'une dimension micro puis macro économique fut bâtie à cet effet.

Une politique de communication « quasi standardisée »

Que chaque entreprise tente de promouvoir ses produits, cela relève du marketing classique. Toutefois, quand un fabricant de pâtes s'allie avec un producteur de cirage et un autre d'outils de bricolage afin d'inciter à la

consommation des produits de « qualité » et quand un fabricant de boissons gazeuses s'offre une même page publicitaire dans plus de 100 pays en modifiant à peine quelques « impératifs marketing », nous pouvons parler de « révolution publicitaire ».

En effet, les entreprises adoptent depuis plusieurs années une féroce politique marketing envers les consommateurs. Les similarités des politiques de publicité sont dues à la convergence des cultures d'entreprise ainsi qu'à celle de leurs intérêts (producteurs d'amiante, industrie du tabac...). Cependant, l'émergence de cette « culture globale » fut intensifiée par une universalisation des comportements des consommateurs, générée, entre autres, par les différents points cités préalablement.

L'apparition de l'« American way of life »¹

Suite aux différents changements dans l'environnement, direct ou indirect, des consommateurs, ces derniers ont vu leurs comportements se modifier en convergeant vers un stade qualifié d'universel, notamment dans les pays de la triade. En effet, cette universalisation comportementale de la « demande » est due à plusieurs facteurs interdépendants :

La mondialisation des entreprises

Le passage d'une stratégie d'entreprise micro à une autre, parallèle, macro-économique, fut à l'origine d'une implantation mondiale des grands groupes d'entreprises. Cette présence planétaire a « permis » aux consommateurs d'accéder à un même produit partout dans le monde, répondant à quasiment la même norme technologique/qualitative/marketing. La mondialisation des entreprises a, depuis le début du siècle (CHANDLER, 1989, 1993), été bâtie sur la coopération entre des entreprises étrangères et d'autres autochtones ou entre des firmes d'un même pays dans le cadre de la pénétration d'un marché étranger.

Dès lors, les consommateurs semblent adhérer à une formalisation similaire des besoins. Que l'on soit en Asie, en Europe ou en Afrique, on assiste à une « californisation des besoins », ce comportement ayant pour objectif de se conformer aux styles des générations californiennes, aux États-Unis. Ce conformisme culturel unilatéral incite les entreprises à « répondre » aux mêmes besoins dans toutes les parties du globe.

¹ Le terme « The american way of life » fut utilisé par Robert BOYER (1996).

L'interdépendance mondiale des économies

L'ouverture généralisée des économies, la libre circulation des capitaux, des marchandises et dans une moindre mesure celle des personnes furent la marque flagrante d'une mondialisation accrue depuis une vingtaine d'années. Le développement des technologies et des réseaux de transport ont considérablement intensifié ces ouvertures. De plus, l'apparition de nouvelles technologies de l'information ont favorisé de leur côté les échanges informationnels entre les différents peuples de la planète, conduisant à la mise en place d'intérêts, de « combat » et de besoins communs. En effet, jamais, depuis l'avènement de la télévision, les populations ne se sont autant rapprochées que depuis l'Internet, le câble...

Cette nouvelle situation révolutionnaire des consommateurs est venue renforcer les efforts, en amont, des entreprises dans le cadre d'une universalisation des comportements de l'état du monde économique actuel.

Conclusion

Nous avons pu constater, ainsi, le rôle des entreprises, à travers les différents accords de coopération, dans ce qu'on pourrait appeler : une universalisation des comportements. Toutefois, ce phénomène apparaît à des degrés très différents selon le secteur d'activité, les produits concernés ou encore la catégorie socioprofessionnelle concernée. De ce fait, l'universalisation semble relever, dans certains cas, d'une réalité virtuelle et, dans la pratique, les comportements restent, ainsi, très hétérogènes (BOYER, 1996).

Par ailleurs, outre le poids des stratégies inter-entreprises, ces nouveaux comportements sont dus à d'autres facteurs sociaux, politiques et/ou économiques (flux migratoires...). Enfin, il est nécessaire de rappeler que la participation croissante aux mêmes produits matériels et culturels ne peut, en aucun cas, constituer un correctif à la disparité sociale nationale et/ou internationale (BAUDRILLARD, 1970).

Bibliographie

- BARTHELEMY B., METZ-LARUE S. (1991) ; *Les O. P. A. et après ?*, Eyrolles.
- BAUDRILLARD J. (1970) ; *La Société de consommation*, Denoël.
- BOUAYAD A., LEGRIS P. (avec la participation de), (1996) ; *Les Alliances stratégiques : maîtriser les facteurs clés de succès*, Dunod.
- BOYER R. (1996) ; « Les mots et les réalités », in Boyer R. et al, *Mondialisation : au-delà des mythes*, La Découverte.
- BRILMAN J. (1995) ; *L'Entreprise réinventée*, Éditions d'Organisation.
- BROUThERS K. D., BROUThERS L. E. and WILKINSON T. J. (1995) ; « Strategic alliances: Choose your partners », *Long Range Planning*, Vol. 28, n° 3, 18 - 25, juin.
- CHANDLER R. A. D. (1993) ; *Organisation et performance des entreprises, Tome 2 : La Grande-Bretagne 1880/1948*, Les Éditions d'Organisation.
- CHANDLER JR. A. D. (1989) ; *Stratégies et structures de l'entreprise*, Les Éditions d'Organisation.
- COMMISSION DES OPERATIONS BOURSIERES (1996) ; *Rapport annuel*, Données de la Banque de France.
- COLASSE B., PAVE F. (1996) ; « Pierre Tabatoni et l'introduction de la gestion en France », *Annales des mines*, 71 - 84, juin.
- CONTRACTOR F. J., LORANGE P. (1988) ; « Why should firms cooperate ? The strategy and economics basis for cooperative ventures », in CONTRACTOR F. J., P. LORANGE (dir.) ; *Cooperative strategies in international business*, 3-30, Lexington books.
- DOZ Y. (1994) ; « Are alliances inherently unstable ? », in Stiles, J., (1994) ; *Strategic alliances : making them work*, Long Range Planning, Vol. 27, 4, 133 - 137, August.
- GARRETTE B., QUELIN B. (1991) ; « Les stratégies d'alliance des firmes d'équipements de télécommunication », *Les Cahiers de recherche HEC*, n° CR 393/1991.
- GARRETTE B., DUSSAUGE P. (1995) ; *Les Stratégies d'alliances*, Éditions d'Organisation.
- HAMEL G., DOZ Y. L. and PRAHALAD C. K. (1989) ; « Collaborate with your competitors and win », *Harvard business review*, vol. 67, 133-139, janvier-février.
- HARRIGAN K. R. (1995) ; « Strategic alliances and partner asymetrics », *Paper number 54, Strategy Research Center, Graduate School of Business*, in Brown, L., and H. Pattinson, (1995) ; « Information technology and telecommunications : Impacts on strategic

alliance formation and management », *Management Decision*, Vol. 27, 4, 41 - 51.

HARTNELL N. (1994) ; « Making electronics alliances work », in J. STILES (1994) ; *Strategic alliances : Making them work, Long Range Planning*, vol. 27, n° 4, 133-137, Août.

HELLMAN P., HOVI N. and NIEMINEN J. (1992) ; « Defining the concept of interfirm cooperation », *8th IMP conference Lyon*, 138 - 148.

HERGERT M, MORRIS D. (1988) ; « Trends in international collaborative agreements », in *Cooperative strategies in international business*, pp. 99 - 109, Lexington Books.

HLADIK K. (1988) ; « R&D and international joint-ventures », in CONTRACTOR F. J. and P. LORANGE (dir.) ; *Cooperative strategies in international business*, 187-203, Lexington books.

JASPERT T., RIEBEL D. (1998) ; « Le vade-mecum de l'après fusion », *l'Expansion Management Review*, n° 89, 95 - 103, juin.

JOLLY D. (1996) ; « Accéder à l'innovation technologique par la coopération interentreprises », *Revue Gestion 2000, Management et prospectives*, n°1, 95 - 115, janvier-février.

KILLING J. P. (1988) ; « Understanding alliances : The role of task and organizational complexity », in CONTRACTOR F. J. and P. LORANGE (dir.) ; *Cooperative strategies in international business*, 55 - 67, Lexington books.

KOENIG G. (1993) ; *Management stratégique : visions, manœuvres et tactiques*, Nathan.

LITTLER D. and WILSON D. (1990) ; « Strategic alliances in computerised business systems », *Proceeding of the 6th I.M.P. conference*, volume II, 701 - 726.

LITTLER D. and LEVERICK F. (1995) ; « Joint ventures for product development : Learning from experience », *Long range programme*, vol. 28, n° 3, 58 - 67, June.

LORANGE P., ROSS J. and BRONN P. S. (1992) ; « Building successful strategic alliances », *Long range programme*, vol. 25, 6, 10 - 17, December.

MARITI P. and SMILEY R. H. (1983) ; « Co-operative agreements and the organization of industry », *The journal of industrial economics*, vol. xxxi, 4, 437 - 451, June.

MOULINE A. (1996) ; *L'Industrie des services informatiques*, ECONOMICA.

NALLEAU G., VASSEUR J. (1998) ; « Deux modèles d'alliance gagnants », *l'Expansion Management Review*, n°88, 74 - 81, Mars.

OCDE (1986) ; *Direction de la science, de la technologie et de l'industrie. Accords de coopération technique inter-entreprises, Données et analyses initiales*, mai.

OHMAE K. (1989) ; « The global logic of strategic alliances », *Harvard Business Review*, 143 - 154, mars-avril.

PORTER M. E. (1980) ; *Competitive strategy*, The free Press.

PORTER M. E. (1996) ; *L'Avantage concurrentiel. Comment devancer ses concurrents et maintenir son avance*, InterÉditions, 1986, 6e tirage, mars 1996.

ROOT F. R. (1988) ; « Some taxonomies of international cooperative arrangements », in CONTRACTOR F. J. and P. LORANGE (dir.) ; *Cooperative strategies in international business*, 69 - 80, Lexington books.

TAHI S. (1998) ; « Les impacts des stratégies inter-entreprises sur l'organisation interne de la firme », in G. FASSIO, *La Logistique : maîtrise du temps et de l'espace*, Presses Universitaires de Nantes.

VAN MIERT K. (commissaire chargé de la concurrence auprès de la commission européenne), (1995) ; in *Commission Européenne, La Politique Européenne de concurrence, XXe rapport sur la politique de la concurrence*

